

Compromis et mécontents

L'histoire laborieuse de la gestion politique de la langue sous Robert Bourassa



DENIS LESSARD

du bureau de La Presse
QUÉBEC

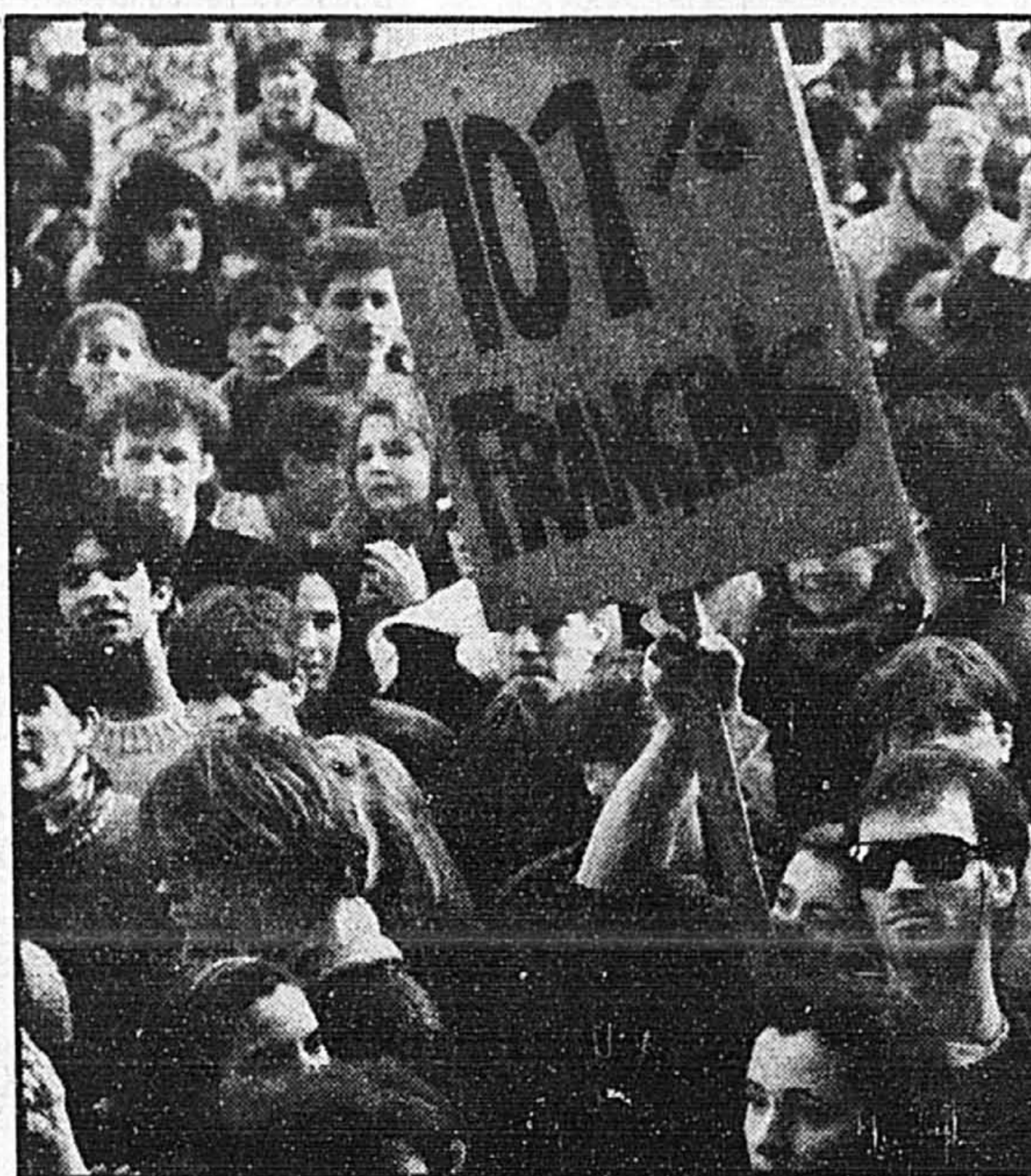
Depuis deux décennies, le dossier linguistique est resté un noeud gordien pour le PLQ. Comment assurer la prédominance du français dans l'affichage et, sans l'interdire, baliser l'utilisation de l'anglais? En matière d'enseignement, comment freiner l'hémorragie du réseau scolaire anglophone, assurer son développement tout en empêchant les nouveaux arrivants d'y déferler?

Ce sont ces vieux démons que retrouvent en fin de semaine 400 délégués libéraux qui doivent orienter l'intervention du gouvernement Bourassa. Ce dernier déposera d'ici trois semaines son nouveau projet de loi sur la langue d'affichage. Curieux moment pour relancer ce débat qui n'a jamais servi les libéraux — en 1974 au moment de la loi 22 — M. Bourassa disait lui-même que c'est en début, et non en fin de mandat qu'un gouvernement doit entreprendre les débats linguistiques.

La nécessité d'un nouveau débat — si peu de temps après la défaite référendaire — s'explique par l'obligation pour Québec de renouveler, ou non, le recours à la clause dérogatoire, l'article qui lui permet d'interdire l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces, «nonobstant» les dispositions de la Charte canadienne des droits qui garantissent la liberté d'expression. Or, la clause dérogatoire ne vaut que pour cinq ans, ce qui force les législateurs, à chaque lustre, à réévaluer leur décision.

Adoptée à la vapeur en décembre 1988 après que la Cour suprême eût statué que les dispositions de la loi 101 sur l'affichage ne constituaient pas une limite raisonnable à la liberté d'expression, la loi 178 représentait déjà le fruit d'un compromis précaire entre les nationalistes et les fédéralistes au sein du PLQ. Une loi «suffisamment ambiguë pour enrager les deux camps», francophones nationalistes et anglophones, résumera l'historien Marc Levine dans une étude sur le problème linguistique à Montréal.

Le jugement de la Cour suprême légitimait le recours au «nonobstant» et ouvrait la porte, implicitement, à une «nette prépondérance» du français dans l'affichage, ce qui aurait permis au gouvernement Bourassa d'emprunter la voie que son parti examine cette fin de semaine: une rue bilingue, mais



Le débat sur la loi 178, en 1988, a vite touché à «l'essentiel»: la loi 101.



où le français domine — deux fois plus de français que d'anglais, par exemple. «M. Bourassa savait déjà en 1988 qu'il pouvait aller dans cette direction, que la Cour lui ouvrait cette voie, mais il jugeait que cette idée de «mesures» pouvait être trop facilement tournée en ridicule.

«Les politiciens craignent le ridicule plus que tout», de confier aujourd'hui Marcel Côté, de Secor, l'un des conseillers de M. Bourassa dans ce débat à l'époque.

Une continuité....

Pour les militants libéraux, la résolution de l'exécutif du PLQ en fin de semaine aura des airs de déjà vu. Le français obligatoire et la permission d'utiliser d'autres langues font depuis dix ans partie du discours du PLQ. Dès le début de la saga de l'affichage pour les libéraux en mars 1981, les troupes de Claude Ryan s'engageaient, au conseil général de mars, à «éliminer certaines dispositions de la loi 101 concernant l'affichage public et la publicité de façon à permettre l'usage d'autres langues».

Cependant, dans tous ces messages, le français devrait «occuper une place d'importance égale ou supérieure à toute autre langue», disait le PLQ en 1981. Cinq ans plus tard, sous Robert Bourassa et à quelques mois seulement des élections, le député Reed Scowen faisait adopter un texte identique par son parti. Un gouvernement libéral devait «permettre l'usage d'une autre langue en matière d'affichage» tout en assurant que le français gardera une place «égale ou supérieure» à toute autre langue. Fin 1985, la plate-forme électorale du PLQ sera moins précise

en matière d'affichage. Mais durant sa campagne, Robert Bourassa, à quelques reprises, se prononcera contre l'interdiction d'une langue dans l'affichage public. Un an après l'élection, Québec en appellera, à la Cour suprême, du verdict de la Cour d'appel du Québec qui, en décembre 1986, jugeait inconstitutionnelles les dispositions de la loi 101 interdisant l'affichage en anglais. Pendant deux ans, le gouvernement attendra le verdict de la Cour suprême.

Mais le feu couvait sous la marmite linguistique. Pressé de questions, M. Bourassa multipliait les scénarios, réfléchissait tout haut sur «un bilinguisme optionnel et conditionnel», ouvrait même la porte à la création de quartiers bilingues. Un jour, il voulait «éliminer la prohibition» de l'anglais, le lendemain il souhaitait «l'atténuer». En toile de fonds, il soutenait ne pas vouloir d'une solution qui condamnerait les fonctionnaires au «mesurage». Le visage français du Québec et «la paix sociale» s'étaient ajoutés à la liberté d'expression comme points de repère dans la prise de décision du gouvernement.

Pendant ce temps, la situation «avait évolué», un constat que l'on fait de nouveau aujourd'hui. En 1979, 66 p. cent des Montréalais francophones tenaient à l'unilinguisme français dans l'affichage; ils n'étaient plus que 46 p. cent en 1985. Le retour au pouvoir du PLQ avait fait naître des attentes dans la communauté anglo-québécoise, laissée sur sa faim par la loi 57, des adoucissements à la loi 101 offerts en fin de mandat par le Parti québécois.

À l'opposé, l'appréhension montait

chez les francophones nationalistes: en avril 1988 une manifestation en faveur de la loi 101 réunissait 25 000 personnes à Montréal. Lors de l'adoption de la loi 178, ils seront 15 000 au Centre Paul-Sauvé pour protester contre la permission accordée aux commerces d'afficher en anglais, à l'intérieur. Fin décembre, une bombe incendiaire ravageait les locaux d'Alliance Québec.

Du côté anglophone, on n'aimait guère plus le «compromis» de la loi 178. Trois ministres anglophones, parmi les plus en vue du gouvernement Bourassa, claqueront la porte. Pour Herbert Marx (Justice), Richard French (Communications) et Clifford Lincoln (Environnement), le recours à la clause dérogatoire était une injure inacceptable aux droits fondamentaux des Anglo-Québécois. «J'aurais accepté un message français quatre fois plus important que l'anglais, mais pas qu'on interdise ma langue», résumera M. French, en quittant le Parlement. Les anglophones répliquèrent sans ambiguïté au PLQ lors de l'élection de 1989. Quatre châteaux forts libéraux basculèrent au Parti Egalité, une coalition spontanée d'anglophones en colère contre l'interdiction d'afficher dans leur langue. Dans les mois qui suivirent l'adoption de la loi 178, personne ne semblait satisfait.

Mais Robert Bourassa n'était pas en terrain inconnu avec ces «compromis-mécontent-tout-le-monde» dans le dossier linguistique.

Le cul-de-sac de la loi 22
Immédiatement après sa seconde élection, en 1974, dans la foulée des

constats inquiétants de la Commission Gendron sur la santé du français, le gouvernement Bourassa s'était enfoncé dans un cul-de-sac, la loi 22, qui lui avait valu l'opprobre des anglophones et des francophones, rappelle le politologue Vincent Lemieux, dans sa récente histoire du Parti libéral.

La loi 22 fut la première à faire du français «la langue officielle du Québec», trois ans avant la loi 101. Le français devait être prédominant mais l'anglais était reconnu partout. Une commission scolaire ou une municipalité comptant 10 p. cent de francophones devaient fournir leurs services dans les deux langues.

«En dépit d'une puissante rhétorique pour la promotion du français dans le préambule de la loi 22, il y avait une bonne dose de bilinguisme dans le projet de loi», de résumer l'historien Levine. La loi 22 mettait fin au «libre choix» de la langue d'enseignement mais forçait les élèves qui voulaient passer au secteur anglophone à démontrer une «connaissance suffisante» de l'anglais, une contrainte qui souleva l'indignation chez les non-francophones. Du côté des francophones nationalistes, on jugeait que cette loi était inopérante, appliquée de façon laxiste par le ministère de l'Éducation.

Comme ce sera le cas en 1988 pour la loi 178, la loi 22 fut adoptée dans une atmosphère fiévreuse à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa faisant face aux pressions contraires des back-benchers anglophones du caucus et des éléments francophones... John Ciaccia, alors back-bencher, vota contre son parti sur ce projet de loi qui n'allait pas assez loin; Jérôme Choquette, ministre de l'Éducation, devait plus tard claquer la porte pour des raisons inverses.

Pour Vincent Lemieux, «le Parti libéral perdit alors plusieurs de ses alliés anglophones, qui voteront pour l'Union nationale en 1976. Il ne gagne pas pour autant de nouveaux alliés chez les francophones. Les électeurs sensibles aux problèmes linguistiques lui préférèrent le Parti québécois».

Pour une troisième fois en 20 ans, le gouvernement Bourassa se retrouve à la croisée des chemins dans le domaine linguistique. L'évolution de la perception des Québécois, évidente dans les sondages, le résultat du référendum de l'automne et même l'avis imprévu des Nations unies, autant d'éléments disparates qui rendent difficile de prédire la décision que prendra le gouvernement.

Une donnée toutefois reste en toile de fonds: la volonté de Robert Bourassa de fermer cette boîte de Pandore avant de quitter la politique...



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Des milliers de manifestants contre le «bill 22» devant le parlement.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Le premier ministre Robert Bourassa avait cru, en 1974, que le «bill 22» rallierait, comme compromis, la majorité de la population.



PHOTO REAL SAINT-JEAN, La Presse

Les Italiens de Saint-Léonard ont envoyé un message clair à Québec.

Nouveau Brunswick
Chez nous, c'est chez vous.



Cet été, «v'nez nous ouëre» au Pays de la Sagouine. Vous y découvrirez l'univers d'Antonine Maillet et les personnages qu'elle a rendu célèbres. La magie combinée du théâtre et de la vie qui bat vous feront vivre une expérience sans pareille! Situé à Bouctouche au Nouveau-Brunswick, le Pays de la Sagouine incarne l'âme de l'Acadie. Avec son monde chaleureux, ses quais pittoresques, ses nombreuses attractions culturelles et ses belles plages sablonneuses, notre coin de pays saura vous enchanter! Pour obtenir gratuitement votre Guide d'activités de vacances qui vous propose plus de 65 forfaits-vacances, appelez-nous sans frais et demandez le poste 36.

Quoi de neuf?
1-800-561-0123
Nouveau-Brunswick

Haro sur les policiers! Mais les criminels, eux?

Avez-vous déjà été victime d'un vol, d'une effraction dans votre résidence, d'une agression criminelle par un bandit? Si oui, comment avez-vous réagi? Et quelles en ont été les conséquences? Choc nerveux? Crainte permanente par la suite? Souvenir indélébile? Décision d'attaquer dès que vous sentez que quelqu'un veut s'en prendre à vous?



Personne ne réagit de la même façon face à une agression quelconque, légère ou grave. Notre comportement est très individuel. Il est dicté par notre âge, notre capacité physique et mentale face à l'agresseur, nos expériences de vie, notre état émotif et notre capacité de contrôle de soi, la perception que nous avons de l'agression subie.

Mais quand ce sont des policiers qui font face à des bandits, à des voleurs, à des agresseurs, on est porté à les blâmer, à critiquer leur façon d'agir, surtout lorsqu'il y a mort d'homme. Souvenons-nous des tristes cas Anthony Griffin, Marcellus François, Presley Leslie et Trevor Tracy, à Montréal; les cas Nadeau, à Saint-Gédéon-de-Beauce, Auclair, à l'Ancienne-Lorette, et Gérard-D. Egan, à Saint-Marc-des-Carrières; sans oublier la fameuse affaire de Rock Forest. Dans quelques-unes de ces situations, il y a réellement eu des bavures policières.

Plus récemment, quatre autres décès sont survenus lors

d'interventions policières impliquant la police de la CUM, celle de la ville de Québec et la SQ: M. Laurent Tremblay, de Québec; M. Jorge Chavarria, de Montréal; M. Jeffrey Forin, de Fort-Coulonge; M. Armand Fernandez, de Montréal. Les quatre enquêtes ont toutes été confiées au coroner Pierre Trahan. Celui-ci vient de rendre public son rapport d'enquête.

Force est de constater, à la lumière des conclusions de ce rapport, que les actes criminels sont de plus en plus nombreux et que les criminels sont de plus en plus dangereux. L'usage d'une arme lors de la commission d'un crime est de plus en plus fréquent, surtout chez les criminels qui consomment de la drogue. L'augmentation de la criminalité et surtout de son caractère de plus en plus violent font en sorte que les policiers sont plongés dans des situations hautement risquées quant à l'utilisation d'une arme à feu.

Comment doivent-ils agir ou réagir? Dans les quatre cas étudiés par le coroner Trahan, celui-ci conclut que «l'emploi de l'arme visait spécifiquement des fins de protection des policiers». Ils ont donc eu raison de l'utiliser. Les policiers avaient des motifs raisonnables d'appréhender la mort ou des lésions corporelles graves pour eux. «Au moment de faire feu, les policiers étaient justifiés d'utiliser leur moyen ultime de défense, soit de tirer», ajoute le coroner.

Voilà qui réhabilite un tant soit peu la force policière, constamment prise à partie. Souvent avec raison, comme nous le

rappelle le triste épisode télévisé de l'attaque sauvage de policiers de Los Angeles sur un individu. Parfois à tort, par des citoyens qui ont systématiquement un préjugé défavorable face à toute action de la police.

Le rapport d'enquête Trahan formule plusieurs recommandations, dont l'utilisation de maîtres chiens, le jumelage d'un policier de peu d'expérience avec un agent expérimenté, le renforcement de la formation policière au niveau des interventions en situation de crise et l'utilisation encore plus judicieuse de l'arme de service. Ce sont là de belles recommandations. De beaux vœux pieux.

Malheureusement, face à une société de plus en plus violente, à une criminalité constamment à la hausse, il faut donner aux policiers les outils requis et équivalents à ceux que possèdent les bandits, les voleurs, s'ils veulent pouvoir réprimer cette criminalité. Dans bien des cas, la persuasion ne suffit pas. Les policiers sont aussi des êtres humains qui ont le droit de se protéger et de protéger les citoyens honnêtes contre les criminels dangereux.

Il leur faut des moyens appropriés. À utiliser avec jugement et pondération. Mais en se rappelant que, malgré toute la formation reçue et tous les beaux règlements contenus dans les codes de déontologie policière, chaque situation de crise est unique.

Claude MASSON

Miroir, miroir!

Quand un miroir ne nous renvoie pas l'image voulue, on peut faire trois choses: se précipiter chez le coiffeur, essayer de coexister avec notre reflet, ou alors s'en prendre au miroir lui-même, lui dire qu'il n'a pas le droit de nous faire ça et l'engueuler parce qu'il n'a rien compris.



Les réactions offusquées à deux promotions touristiques du Québec — le «Guide du Routard» et un article paru le mois dernier dans le journal *Le Monde* — relèvent nettement de la troisième catégorie. Quoi? Québec est un bric-à-brac??? Notre cuisine accuserait quelque lourdeur??? Faux. Et bang, un coup de poing dans le miroir!

Pourtant, dans l'ensemble, les deux publications tracent un portrait plutôt sympathique du Québec. Le «Guide du Routard» comporte bien quelques inexactitudes. *Le Monde* verse dans un lyrisme un peu lourd. Et l'un comme l'autre égrenent un chapelet de clichés, style sirop d'érable, ceinture fléchée, et ma cabane au Canada. Mais cette façon de plaquer une loupe grossissante sur des particularités perçues comme exotiques ne sont que le propre du genre. Essayez donc de trouver dans les rues de Paris le Français des prospectus touristiques, celui qui siffle sous sa casquette, une baguette dans une main et un litre de gros rouge dans l'autre... Cliché là aussi, bêtise folklorique.

Tout ce mini-délire de susceptibilités froissées serait à classer au rang de saute d'humeur s'il n'avait eu pour effet d'interdire la diffusion du *Guide du Routard* au Québec. Et si le même syndrome du CLFM (C'est-La-Faute-Au-Miroir) n'avait pas la fâcheuse tendance à se manifester aussi dans le champ politique.

On en a eu un bel exemple cette semaine, avec des réactions indignées au jugement du Comité des droits de l'homme de l'ONU sur la loi 178. Les juges des Nations unies n'aiment pas notre législation linguistique? C'est qu'ils n'ont rien compris, se sont écriés en chœur Jean Dorion et Guy Bouthillier, ci-devant présidents de la SSJB et du MQF.

MM. Dorion et Bouthillier peuvent bien avoir leurs convictions linguistiques, là n'est pas le problème. Le problème est dans ce réflexe de rejet automatique de toute opinion critique, ou ne correspondant pas à l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes. M. Dorion est tellement certain que l'ONU a eu tort et qu'il a raison, qu'il a même remis en question l'adhésion au Pacte international sur les droits civils et politiques en vertu duquel la loi 178 a été jugée.

Miroir, miroir, dis-moi que je suis la plus belle. Si tu ne le dis pas, je te ferai voler en éclats...

Agnès GRUDA

Douteux rappel

La Banque européenne de reconstruction et de développement a toujours vu les choses en grand, une vision qu'elle s'est empressée de concrétiser dans ses installations et son train de vie. En deux ans, elle a dépensé près de deux fois plus pour son immeuble et ses dépenses courantes qu'elle n'a prêté à l'Europe de l'Est.



Cette anomalie a été dénoncée par le *Financial Times* de Londres, une critique qui a été reprise par le ministre allemand des Finances, Theodor Waigel, et le premier ministre britannique, John Major. Le président de la BERD, M. Jacques Attali, a promis de rectifier le tir et de prêter davantage aux pays de l'Est.

Toute l'affaire a donné une certaine publicité au fait que les 23 directeurs, qui bénéficient de la générosité administrative de la banque, ont tous voté le budget actuel à l'exception du représentant du gouvernement du Canada, M. Donald McCutchan, qui a critiqué de façon systématique les pratiques financières et administratives contenues dans le budget.

Là où l'affaire dépasse l'entendement, c'est que M. McCutchan a été rappelé à Ottawa avant la fin de son mandat à la BERD. MM. Mulroney et Mazankowski nient que le haut fonctionnaire soit en disgrâce et disent que son vote négatif était conforme aux instructions du gouvernement. Et pourtant, quelques jours après une rencontre entre MM. Attali et Mulroney, Ottawa a envoyé des fonctionnaires à Londres pour faire une enquête sur le travail de M. McCutchan à la BERD. Cette enquête a établi que M. McCutchan est hautement qualifié pour son poste. Un de ses collègues a ajouté: «Elle l'a même fait paraître trop bien, un peu comme Mère Teresa.»

Il ne faut pas se faire trop de souci pour la BERD. M. Attali et ses directeurs adopteront sans doute une attitude plus responsable dans leur gestion au fur et à mesure qu'ils trouveront une façon de faire des prêts efficaces sans courir de risques exagérés dans une partie du monde qui fait son apprentissage de la finance.

Mais que dire du gouvernement canadien? Dans deux jours, il s'engage à des efforts de compression des dépenses dans son budget, mais il laisse planer un sérieux doute sur les qualifications d'un fonctionnaire qui se montre parcimonieux de façon systématique. Bien entendu, on a plus besoin de ses talents à Ottawa qu'à la BERD, mais il est permis de douter que ce soit la raison de son rappel.

Frédéric WAGNIÈRE

LE TRIBUNAL REFUSE D'ORDONNER LA SQ À ENQUÊTER SUR LES COUPS DE FEU EN PROVENANCE DE KAHNAWAKE



DROITS RÉSERVÉS

Québec n'a d'autre solution que de respecter le verdict des Nations unies

MARCEL ADAM

Le jugement du Comité des droits de l'homme de l'ONU n'a retenu aucun des arguments invoqués par Québec pour justifier les dispositions légales établissant que l'affichage extérieur doit se faire en français.



Pour le Comité, l'article 19 du Pacte relatif à la liberté d'expression doit être interprété comme «s'appliquant à toute idée ou opinion objective (...) susceptible d'être communiquée à autrui, à toute nouvelle ou information, à toute expression ou affichage à caractère commercial, à toute oeuvre d'art, etc.». Cet article «ne devrait donc pas être considéré comme s'appliquant uniquement aux moyens d'expression politique, culturelle ou artistique».

«Selon le Comité, l'élément commercial d'une forme d'expression telle que l'affichage extérieur ne peut avoir pour effet de faire sortir celle-ci du champ des libertés protégées. Le Comité rejette aussi l'idée que l'une quelconque des formes d'expression mentionnées plus haut puisse faire l'objet de restrictions à des degrés divers, de sorte que certaines formes d'ex-

pression pourraient être plus limitées que d'autres.»

«Le Comité ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour protéger les francophones en position vulnérable au Canada, d'interdire la publicité en anglais. Cette protection peut être assurée par d'autres moyens qui ne portent pas atteinte à la liberté des commerçants de s'exprimer dans une langue de leur choix. Par exemple, la loi aurait pu exiger que la publicité soit bilingue, français-anglais.»

Pour ce qui est de l'argument de la paix sociale, qui a plus que tout autre déterminé Robert Bourassa à faire adopter la Loi 178, le Comité «n'a pas non plus de raison de penser que l'ordre public serait menacé par un affichage commercial extérieur dans une langue autre que le français».

«S'il est légitime qu'un État choisisse une ou plusieurs langues officielles, il ne l'est pas qu'il supprime, en dehors de la vie publique, la liberté de s'exprimer dans une certaine langue», dit le Comité avant de conclure que l'article du Pacte sur la liberté d'expression a été violé et d'inviter le gouvernement à modifier la loi en conséquence.

On a vu que Jacques Parizeau tente désespérément de réduire au minimum la portée de cet arrêt de l'ONU.

Pour lui le Comité a fondé son jugement sur une distinction entre les droits fondamentaux des individus par rapport à ceux des corporations. Partout dans le

texte du Pacte et du protocole qui l'accompagne, dit-il, il est question des «particuliers», des «individus», nulle part des «personnes morales» ou des «corporations». Il est donc clair que la décision s'applique aux individus mais absolument pas à Eaton, General Motors ou Sears.

Pour le ministre Claude Ryan la distinction est mince entre les droits des individus et des corporations.

«Quand vous parlez de discours commercial, dit-il, il n'y a pas une personne sérieuse qui va penser un moment que ça s'applique seulement aux individus. Vous excluez 90% des commerces.»

Je ne crois pas que le jugement se prête à une ratiocination comme celle à laquelle se livre M. Parizeau. Il m'apparaît que pour le Comité, la liberté d'expression doit non seulement prendre en compte la liberté de la personne qui s'exprime, mais aussi le droit des personnes visées à se faire interpellées dans leur langue.

«La liberté d'expression protège autant celui qui s'exprime que celui qui l'écoute», disait la Cour suprême en 1989, dans une cause impliquant le *Edmonton Journal*.

Un argument que reprenait à son compte, récemment, le juge dissident Peter Cory, dans un arrêt de la Cour suprême sur la présence des caméras de télévision dans les assemblées législatives.

Le jugement du Comité de l'ONU sur la Loi 178 a fait de la question de la langue d'affichage une question d'ordre international qui met en cause la réputation du Canada aussi bien que celle du Québec.

Toutes les chancelleries savent dorénavant que dans notre pays qui se veut exemplaire au point de sermonner les autres en matière de droits humains, une province, le Québec, contrevient au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans ses dispositions garantissant la liberté d'expression.

Deux raisons interdisent à Ottawa et Québec d'ignorer ce rappel à l'ordre en pensant que cette affaire relativement mineure ne retiendra pas longtemps l'attention de la société des nations:

1— Le Comité de l'ONU a demandé à Ottawa de l'informer dans les plus brefs délais de toutes mesures pertinentes prises à la suite de son jugement.

2— Tous les pays signataires du Pacte étant tenus de faire un rapport annuel sur le respect de leurs obligations internationales, le Canada devrait le cas échéant rappeler chaque année à la communauté mondiale que le Québec viole la liberté d'expression.

On aura remarqué que le Comité implique Ottawa dans cette violation du Pacte. Kim Campbell pourra-t-elle continuer de prétendre que cette question ne concerne pas un leader fédéral?

Opinions



Yves Lafontaine

Handicapés: il faut se méfier de la pensée magique collective

YVES LAFONTAINE

L'auteur est président de la Commission des droits de la personne du Québec.

Le Tribunal des droits de la personne a, le 9 février dernier, ordonné l'intégration du jeune Danny Rouette en classe ordinaire, celle-ci lui étant rendue inaccessible, d'après les commissions scolaires mises en cause, par sa déficience intellectuelle. (...)

Il nous apparaît que si le recours aux tribunaux a pu jusqu'ici susciter une prise de conscience face à la situation difficile de certains jeunes encore exclus du cadre scolaire ordinaire, les vraies solutions pour leur intégration harmonieuse ne pourront venir que de la volonté agissante de tous les intervenants.

Mais pour cela, il faut d'abord cesser de se bercer de l'illusion qu'une personne tenue à l'écart des autres pendant toute son enfance et son adolescence puisse, à l'âge adulte, être miraculeusement intégrée socialement. Cette pensée magique collective n'est d'ailleurs peut-être pas étrangère au fait que la très grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle sont actuellement contraintes de vivre de l'aide sociale.

Depuis des années, il aura fallu que les personnes handicapées, soutenues par leur entourage et les associations qui les représentent, mènent un dur combat pour faire tomber une à une les barrières qui les séparent d'une participation, à leur pleine mesure, à la vie de la cité. Cette lutte n'est pas terminée et il est regrettable que les barrières scolaires, les premières que ces personnes rencontrent dans leur vie, soient si solides. (...)

C'est au nom du droit à l'égalité que la Commission réclame l'accès à la classe ordinaire pour les élèves handicapés. Rappelons que le principe d'égalité ne saurait signifier que tous les humains ont des capacités ou des façons d'être et de faire identiques.

Ce principe signifie en fait que toute personne, titulaire des droits reconnus à tous par la Charte des droits et libertés de la personne, a le droit de bénéficier de possibilités égales, en tenant compte des moyens dont dispose la société, pour développer au maximum son potentiel et accéder aux activités que ce potentiel lui permet de réaliser comme membre à part entière de la société.

Il ne saurait non plus s'agir d'une simple virtualité qui renvoie chacun à ses propres moyens. Cela suppose, au contraire, que la société soit attentive à identifier les obstacles à l'atteinte réelle de cette égalité, de façon à ce que celle-ci ne soit pas qu'une égalité de principe. Cela signifie aussi qu'une fois ces obstacles identifiés, des moyens soient pris pour les surmonter ou, le cas échéant, pour en amoindrir les effets négatifs.

En ce qui touche plus particulièrement les jeunes, une lecture combinée de la Charte et de la loi sur l'instruction publique amène à conclure que la société québécoise leur reconnaît à tous l'égalité, sans discrimination, dans l'exercice du droit à l'instruction, c'est-à-dire aussi l'égalité dans les conditions d'exercice de ce droit.

C'est ainsi que la classe ordinaire constitue la norme, la règle générale, le lieu où l'ensemble des jeunes doivent trouver les services qui leur permettent d'exercer leur droit à l'instruction. Il s'ensuit que les milieux scolaires doivent assurer aux élèves handicapés l'exercice de leur droit à l'instruction dans le cadre offert à tous, en adaptant leurs services aux besoins spécifiques de ces élèves.

Nous sommes conscients qu'il y a un certain nombre de cas exceptionnels pour lesquels aucune adaptation du cadre scolaire n'est possible, à charge toutefois pour les commissions scolaires d'en faire la démonstration, dans chaque cas particulier. Les élèves handicapés et leurs familles ne doivent

plus porter le fardeau insurmontable qu'ils ont actuellement de prouver qu'ils seraient capables de faire partie de groupes ordinaires.

Il importe que cette capacité soit désormais présumée et que, dans l'ensemble du système scolaire, on fasse preuve d'assez de souplesse pour que les jeunes ayant une déficience intellectuelle puissent développer leur propre potentiel dans le cadre ordinaire, sans pour autant être tenus de rencontrer les objectifs du programme conçu pour l'ensemble des élèves. Car s'il est évident qu'un élève ayant une déficience ne pourra faire en classe ordinaire exactement les mêmes apprentissages que les autres, on devra néanmoins prendre les moyens pour qu'il y fasse tous les apprentissages dont il est, lui, capable, pour favoriser son développement intégral et son insertion sociale.

Sa connaissance acquise des milieux d'éducation depuis dix-sept ans a rendu la Commission des droits de la personne particulièrement sensible au travail des enseignants. Nous n'ignorons pas que, collectivement, nous réclameons d'eux toutes sortes d'adaptations à nos changements sociaux, en leur confiant de multiples mandats allant au-delà de leur mandat strictement académique. (...)

Il s'agit également de respecter le droit des autres élèves, non handicapés, de recevoir un enseignement conforme à leurs capacités et à leur propre rythme d'apprentissage. Ces élèves, et leurs parents, doivent être assurés que la déségrégation ne se fera pas à leur détriment, en les privant, par exemple, de l'attention dont ils ont aussi besoin. Il appartient dès lors aux commissions scolaires de mettre en oeuvre les moyens à leur disposition pour éviter une intégration «sauvage» qui ne serait à l'avantage de personne. (...)

Les enseignants se heurtent souvent à la conviction de responsables du monde scolaire à l'effet que seul le personnel spécialisé oeuvrant dans des classes spéciales ait la compétence voulue pour assumer la formation d'élèves ayant une déficience intellectuelle.

Dans ce contexte, nous pouvons aisément comprendre les craintes éprouvées par les enseignants, qui sont tous susceptibles un jour ou l'autre de recevoir dans leur classe un élève handicapé, alors qu'ils n'ont pratiquement reçu aucune formation leur permettant de faire face à une telle situation. Si l'on considère que, selon la loi actuelle, les enseignants ont le devoir de favoriser le développement intégral de chaque élève, on peut affirmer que le soutien technique donné à l'enseignant par un spécialiste intervenant auprès d'un élève handicapé pourra aussi servir de modèle d'intervention et de soutien auprès d'élèves non handicapés mais qui, par exemple, éprouvent certaines difficultés dans leurs apprentissages ou des problèmes de comportement.

Le rôle de ce spécialiste en deviendra un de «facilitateur» chargé de conseiller et d'aider le personnel enseignant à adapter sa pédagogie et le contenu de son enseignement aux capacités des élèves handicapés. Son rôle n'est surtout pas de se substituer aux enseignants, qui doivent rester maîtres de leur classe. (...)

En se fondant sur les trois reconnus à tous les jeunes du Québec par la Charte des droits et libertés de la personne et la loi sur l'instruction publique, la Commission convie en fait les milieux scolaires à favoriser l'évolution des mentalités vers l'intégration complète de ceux que nous avons trop longtemps marginalisés et à proposer à l'ensemble des élèves dont ils ont la responsabilité un milieu de vie où chacun puisse s'enrichir de ce qui fait l'autre différent de soi.

Le défi, pour les institutions, consiste maintenant à rassembler leur communauté scolaire autour de ce projet et à rassurer l'ensemble des intervenants sur leur capacité de participer à un processus de changement institutionnel planifié. (...)

Québec Inc, un frein à nos défis

ALAIN DUBUC

La Presse publie ici des extraits de l'allocution prononcée mardi par Alain Dubuc devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Québec Inc, c'est l'équivalent économique de la Révolution tranquille. Vingt ans après les bouleversements sociaux et politiques des années soixante, le Québec parvenait enfin à réaliser son virage économique.

Ce processus a été fructueux. Les expériences des années quatre-vingt nous ont permis de régler plusieurs problèmes qui entravaient notre capacité de développement. Ces acquis ne disparaîtront pas.

D'abord, sur le plan social, on a assisté à un important changement de valeurs de la population québécoise, qui a découvert le monde financier, appris à accepter le succès et les profits et développe un culte des entreprises. Ce culte s'est bien sûr refroidi, mais il en reste quelque chose.

Le monde des affaires, quant à lui, a développé des réseaux qui lui faisaient cruellement défaut, a développé des réflexes collectifs de solidarité et s'est doté d'outils, notamment du côté des institutions financières, privées et publiques, qui le rendent beaucoup plus autosuffisant et performant. En bout de ligne, le monde des affaires québécois est devenu plus audacieux et plus sûr de lui, comme on l'a encore vu dans les débats sur le libre-échange.

Sur le plan social, c'est peut-être là le plus important, Québec Inc s'est caractérisé par un degré de concertation entre les agents économiques et sociaux dont on n'aurait pas imaginé la possibilité il y a vingt ans.

Ce sont là des acquis, qui sont là pour rester et qui permettent de tirer de Québec Inc un bilan assez positif.

Les limites

De façon générale, les principales critiques que l'on peut adresser à Québec Inc ne portent pas sur ses vices intrinsèques mais plutôt sur ses limites.

Québec Inc est un projet dans lequel on a mis trop d'espoirs, qui a même créé un faux sentiment de sécurité chez bien des Québécois qui croyaient, à tort, que le Québec avait trouvé la recette magique du développement. Ce n'est pas le cas. En fait, un examen lucide de Québec Inc doit d'abord nous amener à faire preuve d'un peu de modestie. Et de voir ce que Québec Inc n'est pas.

Prenez les succès les plus concrets de Québec Inc, comme le développement rapide des PME, la montée de l'entrepreneuriat, le développement d'outils financiers, une participation plus intelligente de l'État, la découverte du placement chez les citoyens.

Dans chacun de ces cas, le Québec n'a pas réinventé la roue. On a plutôt découvert ce que les économies plus performantes que la nôtre connaissent depuis très longtemps.

Je ne dis pas cela pour enlever du mérite aux réalisations québécoises. En soi, il est remarquable de constater que le Québec, en quinze ans, ait réussi à prendre les bouchées doubles et à combler trois décennies de retard. Mais il est bon de se rappeler que Québec Inc est essentiellement un processus de rattrapage.

De la même façon, l'ensemble de politiques gouvernementales, d'attitudes, de relations qui constituent Québec Inc, notamment la cohésion et le dialogue entre groupes sociaux, ne sont qu'au stade du balbutiement quand on les compare à la gestion par consensus que l'on retrouve en Europe et au Japon.

Pour cette raison, Québec Inc n'est pas à proprement parler un modèle original, mais plutôt l'adaptation aux particularismes québécois de pratiques développées ailleurs.

Cela a une conséquence très concrète sur le plan économique et commercial. Parce que nous utilisons finalement des outils que d'autres sociétés maîtrisent mieux que nous, Québec Inc ne nous procure pas d'avantages comparatifs marqués par rapport à plusieurs de nos concurrents. Au mieux, il nous empêche d'être irrémédiablement déclassés.

On peut même aller plus loin. Ce processus de rattrapage a eu une portée limitée et ne s'est attaqué qu'à certains aspects de nos retards et de nos déséquilibres économiques.

Les résultats les plus concrets de Québec Inc sont liés à la montée d'une génération de cadres, de gestionnaires et d'entrepreneurs et au développement de la propriété québécoise des entreprises. C'est là une réalisation remarquable, qui comblait des besoins réels. Bravo!

Mais maintenant, pensons à tout ce que Québec Inc n'a pas fait. Pensez-vous que Québec Inc nous a été d'une quelconque utilité pour lutter contre la désindustrialisation? Pour réduire le taux de chômage chronique? Québec Inc ne s'est pas occupé de ces choses-là. Québec Inc n'a pas eu non plus un quelconque effet pour enrayer le déclin de Montréal.

Je conviens que cette démonstration peut paraître démagogique. Il n'y a rien de plus facile que de faire la liste de tout ce qui ne va pas dans une économie — et cette liste est toujours longue — pour en conclure à l'échec d'un modèle ou d'un ensemble de politiques.

Mais si j'ai insisté sur ces limites, c'est qu'elles posent un problème crucial pour l'avenir. Jusqu'ici, on a pu



Alain Dubuc

constater que Québec Inc répondait essentiellement à des besoins de l'économie québécoise des années 70 et surtout 80. Nous sommes dans les années 90 et l'an 2000 approche à grands pas. Et en quoi Québec Inc pourra-t-il être utile à l'aube du XXIe siècle?

Cela fait maintenant dix ans que de nombreux spécialistes, avec un sentiment d'urgence de plus en plus grand, décrivent nos retards et leurs conséquences sur notre capacité concurrentielle. Et pourtant, malgré l'urgence, le Canada et le Québec n'ont pas vraiment encore bougé.

On assiste à un phénomène similaire en ce qui a trait à la crise des finances publiques dont on décrit, depuis dix ans, les conséquences terrifiantes.

Quand on y pense un peu, ça n'a tout simplement aucun sens. Il y a dans cette inaction quelque chose de suicidaire et d'autodestructeur qui est difficilement supportable.

Il m'apparaît essentiel de cerner les causes de cette inertie, car si on ne réussit pas à briser le cercle vicieux qu'elle engendre, tous les efforts sectoriels que l'on tentera de déployer pour réactiver notre économie ou résoudre les déséquilibres budgétaires se feront en pure perte.

Cette paralysie s'explique largement par le fait que les efforts nécessaires pour redéployer notre économie ou encore pour résoudre les problèmes liés à la dette ébranlent le contrat social que nous avons inconsciemment développé depuis un quart de siècle. Un contrat social issu de la révolution tranquille, avec ses tabous et ses vaches sacrées.

Coincés entre des exigences pénibles et des sacrifices qu'impose le changement, et le confort factice du statu quo qui se désagrège, les Canadiens et les Québécois, ainsi que leurs gouvernements qui sont à leur image, ont choisi de ne pas choisir.

Trop confortables dans leurs cocons, que ce soit celui des conventions collectives, ou celui de Québec Inc, celui des programmes universels mur-à-mur, les Québécois tiennent à leur statu quo, même s'ils le trouvent de plus en plus insatisfaisant.

Une nouvelle révolution

Et ce sont ces cocons qu'il faut briser. Cette culture des gras durs, cette morale d'enfants gâtés par la vie et la société.

D'une certaine façon, cela exigera de nous une nouvelle Révolution tranquille. La première nous a débarrassés du carcan cléricale et nous a permis de nous muer de société rurale en société urbaine. Il faut maintenant nous débarrasser de la théologie de l'État providence des années soixante-dix, et consacrer le passage d'une société provinciale à une société globale.

Pour ne pas continuer à perdre du terrain et retrouver la prospérité que nous avons déjà connue, nous devons d'abord rebâtir une société où nous retrouverons les valeurs de dépassement de soi, de travail et d'effort que nous avons oubliées au fil des ans.

Il ne s'agit pas de forcer les gens à travailler comme des bêtes, mais de retrouver le plaisir et la satisfaction du travail bien fait, ne pas avoir honte du succès et de l'excellence.

Les exemples ne manquent pas qui illustrent à quel point cette éthique du travail et du succès est disparue de notre société. J'en donne un seul exemple, plus navrant que les autres, parce qu'il nous rappelle que c'est à l'école que le virage doit commencer. Dans la réforme des cégeps de la ministre Lucienne Robillard, la décision d'imposer des frais de scolarité aux étudiants qui coulaient trop de cours a été abondamment critiquée. Normal. Mais l'une de ces critiques, venue d'un représentant syndical des professeurs, m'a fait bondir: on reprochait à la ministre de vouloir que l'école soit l'école des meilleurs. Est-ce vraiment devenu un crime?

Selon moi, cette éthique de l'effort et ce nouveau contrat social doivent s'accompagner d'un retour à l'esprit de solidarité. Car on ne pourra pas effectuer un virage qui exige des efforts s'il on ne réussit pas à assortir ce nouveau contrat social d'un sens de la justice, pour éviter que le poids du change-

ment ne repose que sur certaines épaules.

Il faut aussi modifier le contrat social entre l'État et les individus pour que l'État cesse d'encourager la passivité et la dépendance. Et pour que nous pensions tous un peu moins à nos droits et un peu plus à nos devoirs.

Il n'est pas normal que les assistés sociaux restent chez eux à ne rien faire. Il n'est pas normal que la collectivité subventionne ceux qui choisissent de ne pas travailler. Il n'est pas normal que le droit à l'éducation ne soit pas assorti de l'obligation du succès. Il n'est pas normal que des dirigeants d'entreprises, partisans de la liberté sans entrave, comme Raymond Malenfant ou Robert Obadia, quémandent l'aide de l'État. Il n'est pas plus normal que les plus nantis, qui sont les plus critiques du déficit, aient accepté sans sourciller de coûteux cadeaux fiscaux comme l'exemption des gains en capital.

Pas plus qu'on passera à travers si l'égoïsme continue à être érigé en vertu cardinale, tant celui des bien nantis qui protègent leurs privilèges, que celui des syndicats qui protègent leurs membres au détriment des plus jeunes, ou même celui des écolos avec leur «pas dans ma cour».

Je dois vous dire qu'en abordant ainsi les problèmes économiques par le biais des valeurs j'ai un peu l'impression de parler comme mon grand-père, d'évoquer des vertus du début du siècle, et donc de proposer une approche profondément de droite.

Mais nous avons pu voir à quel point les frontières entre la droite et la gauche peuvent s'estomper; il n'y a qu'à penser à la guerre au déficit que vient de déclarer notre voisin néo-démocrate, M. Bob Rae.

De la même façon, cette idée de retrouver les vertus du travail et de l'effort pour nous maintenir à flot n'est pas à gauche ou à droite, elle est universelle.

Notre monde, en apparence confortable, est en train de nous glisser sous les pieds. Les familles québécoises ne se sont pas enrichies depuis 1975. C'est là, selon moi, la statistique économique la plus révélatrice. Elle illustre le fait que nous sommes en perte de vitesse, et que nous n'avons plus les moyens de maintenir la société juste et généreuse que nous avions.

Et ça, ça touche tout le monde: les familles de la classe moyenne qui n'ont pas amélioré leur sort, les individus les plus vulnérables qui ont basculé dans le chômage ou la pauvreté, les dirigeants d'entreprise qui souffrent de notre perte de compétitivité. Et tous ceux qui dépendent de l'État ou de la générosité de la société dont le sort ne peut que se détériorer à mesure que le niveau de vie collectif s'amenuise.

Faire en sorte que notre société soit capable de produire de la richesse, de créer des emplois et d'élever le niveau de vie, c'est, selon moi, un objectif global et collectif.

Je sais que ce virage est difficile. Je suis peut-être naïf en croyant qu'on peut y arriver. Il faudrait en effet un leadership politique assez fort pour convaincre chacun de laisser un peu de ses acquis et de son confort. Y a-t-il quelqu'un, dans le monde politique, qui oserait affronter franchement l'électorat en promettant des années d'efforts et de sacrifices? Pour l'instant, non. Mais je suis persuadé qu'un politicien, ou une politicienne, qui choisirait la franchise révolutionnerait nos moeurs politiques.

Et je crois surtout que ce scénario, avec ses accents conservateurs et son appel à l'effort collectif, reste profondément préférable à la voie de l'inaction et du statu quo.

La situation actuelle est en effet unique. Pour la première fois de ce siècle, des adultes, comme vous et moi, devront dire à leurs enfants qu'ils seront moins riches qu'eux et que leur vie sera moins enviable que la leur.

C'est ça qui est en train de se passer. Et je trouve que, collectivement, que nous soyons dirigeants d'entreprise, syndicalistes, professionnels, éditorialistes, nous n'avons pas le droit, par manque de courage, de laisser faire cela.

Plus

CRIME INC.

Un peu d'histoire

Voici une chronologie sommaire des faits marquants de l'histoire de la mafia italienne, à Montréal:

août 1919 Originaire de Mammola, en Calabre, Nicodemo Cotroni, menuisier de son état, émigre à Montréal. Le reste de la famille viendra le rejoindre cinq ans plus tard, rue Saint-Timothée.

1928 À 18 ans, Vincenzo Cotroni, l'aîné des cinq enfants, connaît ses premiers démêlés avec la justice.

années 30 La mafia italienne, avec à sa tête Vincenzo Cotroni et Luigi Greco, en association avec des membres de la pègre juive, contrôlent les maisons de jeux et la prostitution.

années 40 Cotroni et sa bande ont la haute main sur les boîtes de nuit à Montréal. En liaison avec la famille Bonanno, de New York, ils trempent dans le trafic de drogue.

années 50 Inspiré par la présence de Carmine Galante, un lieutenant de la famille Bonanno, la mafia italienne accroît son emprise sur le crime organisé à Montréal.

février 54 Nick Rizzuto, 30 ans, quitte la Sicile et s'amène au Canada avec sa femme et ses deux enfants. Il ne tarde pas à se joindre au clan Cotroni.

octobre 57 «Conférence au sommet» à Palerme, en Sicile, où les hauts dirigeants de la mafia italienne commencent à décider de prendre le contrôle mondial du trafic de l'héroïne.

novembre 57 Giuseppe Cotroni et Luigi Greco participent au «sommet» d'Apalachin, dans l'État de New York, où les familles de Cosa Nostra endossent la politique de leurs collègues d'outre-Atlantique.

1963 Sous l'influence de son beau-père, Jacomo Lupino, qui est le chef de la mafia de Hamilton, en Ontario, Paolo Violi, 32 ans, s'ouvre une pizzeria dans le nord de Montréal. Il vivait dans la région de Toronto depuis 1951.

1963-64 Pour la première fois de son histoire, la Coupole (l'exécutif de la mafia en Italie) accepte que le chef de la «famille» Siciliana, Pasquale Caruana sr, établisse ses bases à l'extérieur du pays, d'abord au Brésil, puis à Venezuela.

mai 72 Lors d'une réunion tenue à Montréal, des hauts dirigeants de la mafia décident que Nick Rizzuto doit mourir parce qu'il ne respecte pas l'autorité du clan Cotroni-Violi. Informé de ce sombre complot, Rizzuto fuit au Venezuela avec sa famille.

décembre 75 Les audiences de la CECCO lèvent le voile sur l'ampleur du crime organisé à Montréal. Elle donne des détails sur la structure et l'organisation du clan Cotroni-Violi (elle en montre surtout les failles et le manque de leadership de Paolo Violi). Elle ne sait rien, toutefois, sur les Caruana-Cotroni-Rizzuto.

février 76 La guerre éclate entre les deux clans quand le principal conseiller de Paolo Violi, Pietro Sciarra, est assassiné. C'est le premier d'une série de meurtres à Montréal et en Italie, jusqu'en 1981.

janvier 78 Le numéro 2 du clan calabrais, Paolo Violi, 45 ans, est abattu dans son bar de la rue Jean-Talon.

début 80 Nick Rizzuto rentre du Venezuela avec sa famille, ce qui confirme la domination du clan sicilien. Son fils Vito, alors âgé de 34 ans, s'impose comme le successeur de Vincenzo Cotroni, qui se fait vieux.

septembre 84 Vincenzo Cotroni meurt d'un cancer à l'hôtel-Dieu de Montréal. Vito Rizzuto prend officiellement le pouvoir, tandis que son frère Paolo Rizzuto opère depuis Montréal et le Venezuela.

juin 85 Avec la collaboration de la GRC, la police britannique met au jour la filière de drogue et de blanchissage d'argent des Cotroni/Caruana qui opère depuis Montréal et le Venezuela.

fin 85 Tommaso Buscetta apprend aux policiers américains et canadiens que les deux filières basées en Amérique du Sud sont directement branchées sur les chefs de Palerme et complètement indépendantes de la Cosa Nostra américaine.

février 88 Nick Rizzuto est arrêté au Venezuela en possession de 1500 gr de cocaïne.

début 93 Nick Rizzuto, 69 ans, est libéré de prison.

Les Siciliens (Rizzuto) contrôlent les Calabrais (Cotroni)

Le milieu montréalais suit la tendance mondiale vers l'hégémonie des Siciliens sur les mafias italiennes

ANDRÉ CÉCILIOT et MARCEL LAROCHE

Le clan Rizzuto s'est retrouvé à la tête de la mafia montréalaise à la suite d'une guerre qui a fait une vingtaine de morts à Montréal et en Italie, de 1976 à 1981. Ce conflit a coûté la vie aux trois frères Violi et contraint Nick Rizzuto, le père du chef actuel, à s'exiler au Venezuela.

Associé aux Cotroni depuis pratiquement son arrivée au Canada en 1954, Nick Rizzuto, de son vrai nom Nicolò, s'est détaché du clan calabrais dans les années 60 quand on lui a préféré Paolo Violi comme chef de file de l'organisation dans l'ouest de la ville.

L'un des rares Siciliens au sein de la mafia locale, Rizzuto est résolu comme ses compatriotes de la «famille» Siciliana, les frères Pasquale, Gaspare, Liborio et Paolo Cotroni, qui étaient arrivés au Canada dans les années 50.

Rizzuto était d'abord plus résolu à défer Vito qui le chef des Siciliani, Pasquale Caruana sr, était en train de créer au Venezuela, son pays d'exil depuis 1964, une super-filière de drogues totalement indépendante de la Cosa Nostra américaine et du milieu mafieux italien.

Des appuis Les alliés de Rizzuto jouissaient de l'appui de la Coupole (l'exécutif de la mafia en Italie) et de chefs d'État d'Amérique du Sud. À ce détail non négligeable, ils disposaient d'une fortune évaluée à 30 millions \$.

C'est pourquoi trois des frères Caruana, Gerlando, Alfonso et Pasquale jr, se sont amenés à Montréal en 1967, année de l'Exposition universelle, et en 1968, afin de rejoindre les Cotroni — avec lesquels ils sont parents — et un autre associé de longue date, Giuseppe Cuffaro, immigré en 1953.

En novembre 71, un consortium d'hommes d'affaires italo-américain-canadien dont Nick Rizzuto, faisait l'acquisition d'un ranch baptisé Ganaderia Rio Zappa, à Barrina, petit village du Venezuela situé près de la frontière colombienne. Rizzuto s'est débarrassé de ses parts en janvier 75.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, les policiers canadiens et américains n'auraient jamais entendu parler de la filière Caruana-Carriana-Rizzuto avant de ren-

contrer le célèbre mafioso repent Tommaso Buscetta, au milieu des années 80. «Il s'était écrié depuis des années et nous ne savions rien de la plupart d'entre eux. Et encore moins de leurs activités illicites», s'étonne le sergent d'état-major de la GRC, Rocky Graziano, considéré par les tribunaux canadiens comme un expert de la lutte contre le crime organisé.

De fait, Rizzuto et son groupe, qui n'étaient assujettis ni aux Cotroni ni à la Cosa Nostra, n'avaient qu'un véritable obstacle: Paolo Violi. Considéré comme le successeur éventuel du chef Vincenzo Cotroni, Violi s'opposait farouchement à ce que des fils locaux échappent à son autorité.

Des sentinelles deux reprises, à l'Épiphanie en 1971 et à Noël en mai 1972, les hauts instances de la famille Bonanno de New York, à laquelle s'étaient affiliés les Cotroni au début des années 60, et des ambassadeurs vénélo-siciliens d'Italie ont tenté de régler le litige, mais en vain. Le verdict était toujours: Nick devait mourir!

Informé de ce sombre complot, Rizzuto et sa famille se sont enfuis à Caracas, au Venezuela, où il a rejoint les frères Cotroni, qui y vivaient depuis 1970. Il a été suivi en 1974 par les trois frères Caruana, effrayés eux aussi.

Loïn de calmer les esprits, les révélations que la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a faites en décembre 1975 sur le fonctionnement et l'ampleur des activités de la mafia montréalaise ont fait fuir les antagonistes.

Deux mois plus tard, le 14 février 1976, dans la soirée de la Saint-Valentin, Pietro Sciarra, 59 ans, était abattu dans le nord de la ville, à la sortie du cinéma Riviera, propriété des Cotroni, où il venait d'assister avec sa femme à la version italienne du film «Le parrain»!

Fait à noter, Sciarra, décrit comme le principal «conseiller» de Paolo Violi, était présent aux deux réunions au cours desquelles avait été décidée la mort de Rizzuto. Un autre participant, Giuseppe Settecas, 72 ans, envoyé spécial d'Italie, a pour sa part été assassiné en Sicile, en mars 1981.

À peine six mois plus tard, en guise de représailles, le représentant de la «famille» Siciliana, Leonardo Caruana, qui prenait parti pour Nick Rizzuto, était exécuté à son tour en Sicile, peu après la célébration du mariage de son fils.

En tout, cette guerre a laissé une vingtaine de cadavres. En avril 1979, quoique décimé, le clan calabrais comptait sur Frank Cotroni, sorti de prison, pour prendre la relève de son frère aîné Vincenzo, 69 ans, malade et vieillissant.

«On les croyait désoirsés. Au contraire, ils ont pris de l'expansion. C'est le début de l'internationalisation de la mafia montréalaise», écrit le sergent Yvon Thibault, de la GRC, dans un volumineux rapport présenté à la Conférence internationale sur le crime organisé tenue à Fort Lauderdale, en Floride, à l'automne 91.

À la fin des années 70, précise l'officier de la GRC, les Cotroni collaboraient avec les frères Dubois, le Gang de l'Ouest, Jaïro Garcia (il était alors peu connu) et les grandes familles (Bonanno, Colombo, Genovese, Gambino, Parravano) des États-Unis. Ils avaient des pieds-à-terre à Ottawa, Toronto et Vancouver, ainsi qu'en France et au Mexique.

«Comme dans les films sur la mafia, Frank Cotroni profitait des soirées de boxe un peu partout pour nouer des contacts et parler business», explique le caporal William Taylor, de la section du crime organisé de la GRC, à Montréal. En prison, il s'était fait aussi de nouveaux amis au sein de la Cosa Nostra américaine.

De retour du Venezuela en 1980, Nick et Vito Rizzuto — ce dernier est alors âgé de 34 ans — manifestent ouvertement leur présence, mais ils ne cherchent pas à prendre brutalement le contrôle des opérations, par respect pour Vincenzo Cotroni. Ils craignent peut-être aussi la réaction de la famille Bonanno, à New York.

Une nocé à New York Cette année-là, le 16 novembre plus exactement, comme pour montrer qu'ils étaient bien en sècle, Vito Rizzuto, Joe Lopresti (assassiné à Montréal en 1992) et trois autres membres du clan sicilien ont assisté à New York à la nocé de Giuseppe Bonno, chef de la «famille» Bologneta, de Palerme, en Italie, avocat et clan Rizzuto, M° Jean Saragoy, était aussi de la fête, ainsi que plusieurs dirigeants des plus importantes «familles» de la pègre italienne dans le monde.

Pour sa part, la famille Bonanno, de New York, a confié à l'un de ses hommes de main, le Sicilien Gerlando Sciacchia, le soin de veiller sur la «famille» Siciliana, à Montréal. «Au nom des Bonanno, Sciacchia fait le lien entre les Siciliens de New York et ceux de Montréal», explique le sergent Thibault, de la police fédérale.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

1982), préparaient les expéditions d'héroïne. Ils s'occupaient aussi de transferts de fonds.

Pendant ce temps, Nick Rizzuto, devenu l'homme de confiance des Cotroni—Caruana, séjourna plus souvent au Venezuela qu'à Montréal. Il voyageait d'un pays à l'autre, surtout dans les paradis fiscaux des Antilles, sans doute pour lessiver les énormes profits de l'organisation.

À Montréal, on n'a presque plus entendu parler de Nick et des truands siciliens jusqu'à ce que son nom apparaisse sur une liste de 160 mafiosi déposée au maxi-procès de Palerme en février 1983, à la suite des révélations du célèbre «parrain» Tommaso Buscetta. Au début de 1984, Rizzuto rentre au Canada de peur d'être extradé en Italie.

Le chef Vito Rizzuto Depuis la mort de Vincenzo Cotroni, en septembre 1984, les Siciliens, avec à leur tête Vito Rizzuto, règnent en maîtres à Montréal. Pour des raisons évidentes, bien qu'ils ne soient qu'une poignée d'hommes, nul n'a jamais osé les affronter.

À l'été 1986, Nick Rizzuto laisse sa femme et son fils Vito à Montréal et retourne en Amérique du Sud et dans les Antilles. En même temps que quatre complices, il est arrêté deux ans plus tard au Venezuela en possession de 1,5 kg de cocaïne. Il a été libéré il y a quelques semaines seulement.

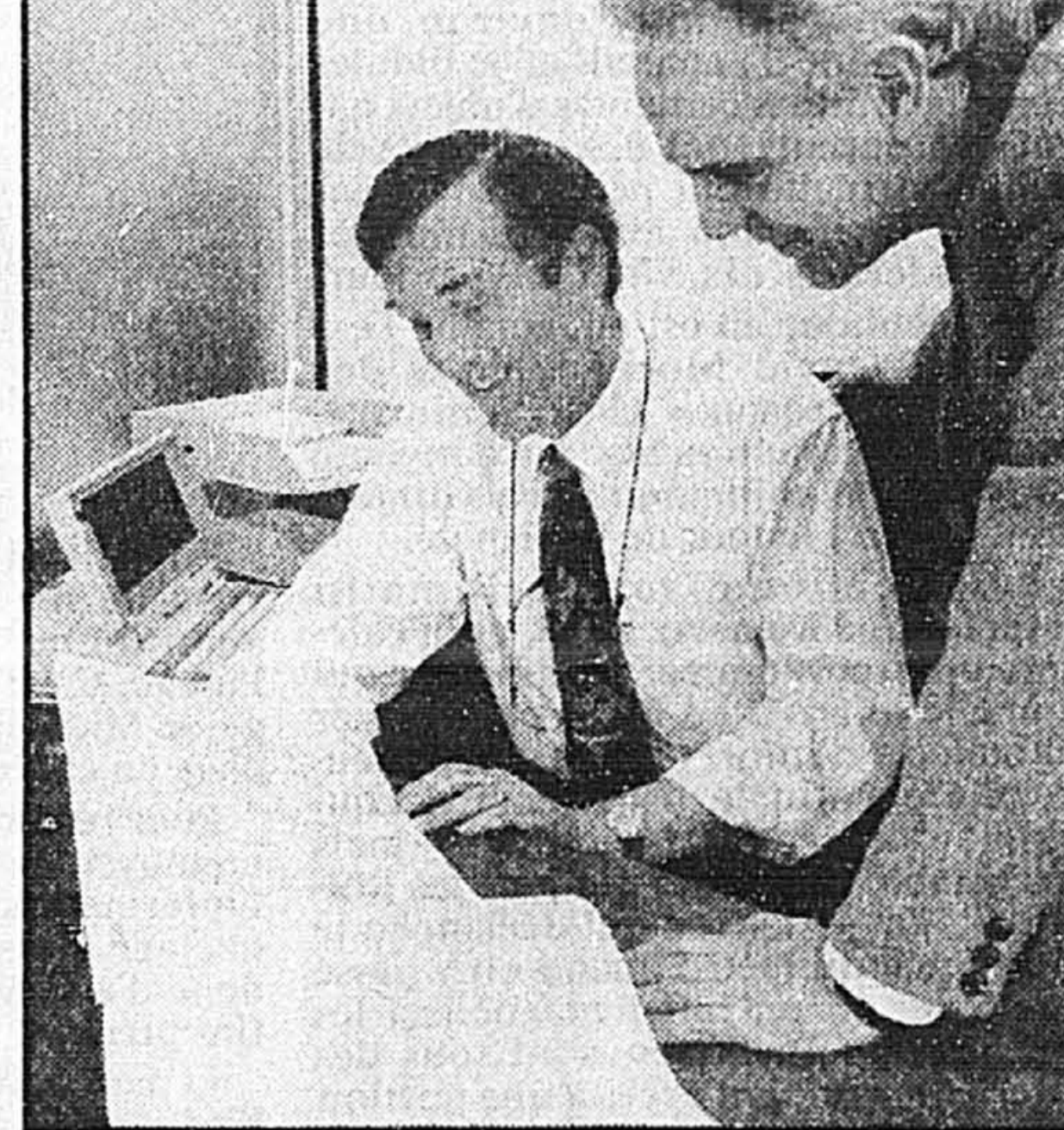
Au printemps 1984, le sergent Thibault, de la GRC, avait écrit aux autorités du Venezuela — Canuana a été démembré en 1985 après avoir déversé quelque 700 kilos d'héroïne en Amérique du Nord, principalement dans la région de New York, et «blanchi» des centaines de millions de dollars, dont une bonne partie à Montréal. Le gros de l'argent a été réinvesti dans l'achat de propriétés, d'hôtels, de casinos, etc. Leur fortune est évaluée au bas mot à 500 000 millions!

D'après l'enquête conjointe de la Scotland Yard et de la GRC, les exilés de la «famille» Siciliana, dirigés depuis 1978 par Pasquale Cotroni sr (il a pris la place de Pasquale Caruana sr, vieux et malade) contrôlaient tout le cycle de l'héroïne depuis leur château fort de Caracas, au Venezuela:

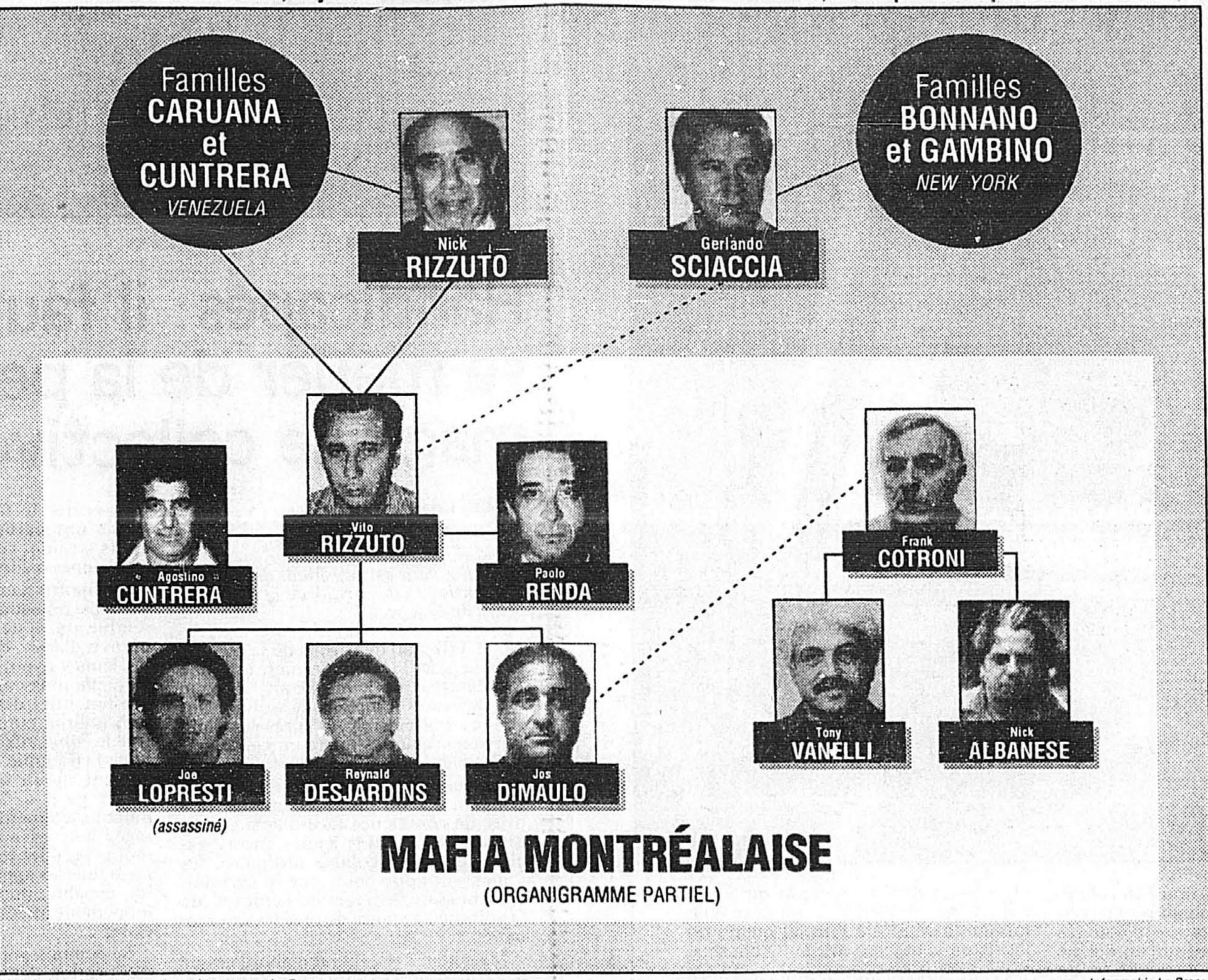
Condamné à 20 ans d'emprisonnement à la suite de son arrestation en juin 85, Gerlando Caruana, 49 ans, de Longueuil, est sorti de prison à la mi-mars. Son frère Pasquale jr a été arrêté en Allemagne, tandis qu'Alfonso, 47 ans, fait l'objet d'un mandat d'arrêt en Italie.

achat de la morphine base au Moyen-Orient, transformation dans des laboratoires italiens et mise en vente au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Arrêté en décembre 88 en Allemagne, l'italo-montréalais Giuseppe «Joe» Cuffaro a immédiatement été extradé en Italie. Ses frères Cotroni, Pasquale, Gasparo et Paolo, ont connu le même sort le 12 septembre 92 à la suite de pressions que les autorités américaines ont exercé sur le Venezuela. Ils viennent d'être condamnés à quinze années de bagne.



Le sergent Yvon Thibault et le caporal William Taylor, du service de renseignements de la GRC, à Montréal, suivent de près les activités de la pègre italienne.



Organigramme partiel de la mafia montréalaise. À partir des informations obtenues par La Presse. Infographie La Presse

NICK RIZZUTO

Le vrai chef

Né le 18 février 1924 dans le petit village de Cattolica Eraclea dans la province d'Agrigente, tout près de Siciliana, au sud de la Sicile, Nick Rizzuto a vécu à Montréal une trentaine d'années sans jamais être imputé au crime organisé. Dans le milieu, on le surnomme «Cola», diminutif de Nicholas.

Après son débarquement à Halifax avec sa femme et ses deux enfants le 21 février 1954, Nick Rizzuto, alors âgé de 30 ans, s'est débrouillé pour faire le connaissance du chef de la mafia montréalaise, Vincenzo Cotroni.

À ce moment, personne ne se doutait que ce petit homme costaud au crâne dégarni allait prendre le pouvoir 30 ans plus tard. Illettré, mais intelligent, intuitif et doué d'un sens de l'organisation peu ordinaire, Rizzuto, tout comme ses principaux acolytes, les frères Cotroni—Caruana, chefs de file de la «famille» Siciliana, en Sicile, a fait son chemin sans jamais se faire prendre par la police.

Personnage discret «On savait tout, ou à peu près, du clan Cotroni, mais rien n'avait filtré des activités de Rizzuto et de son gang», admet le sergent d'état-major Rocky Graziano, de la GRC, qui a vu d'avoir été déjoué pendant si longtemps.

Pendant que les projecteurs étaient braqués sur Frank Cotroni et ses acolytes, le clan Cotroni—Caruana, aidé de Nick Rizzuto, a érigé dans l'ombre, depuis Montréal et le Venezuela, la première des deux filières admises à l'extérieur de la Sicile par les hauts dirigeants (les hommes d'honneur comme on les appelle là-bas) de la mafia italienne. L'autre réseau a installé ses bases au Brésil en 1971.

Avant que Tommaso Buscetta viot capot à la suite de son arrestation en 1983, la GRC et la police américaine ignoraient tout des liens qui existaient entre ces deux réseaux branchés directement sur les chefs de Palerme, en Sicile. Aucun corps de police n'avait non plus imaginé qu'ils puissent jouir d'une totale indépendance à l'endroit de la Cosa Nostra américaine.

À la grande surprise des policiers, Buscetta avait aussi confié être venu à Montréal en 1967 rencontrer un membre de la «famille» Siciliana, Pasquale Caruana jr. À ce moment, personne n'avait entendu parler de Caruana et de ses trois frères même s'ils étaient à Montréal depuis plus de 15 ans.

De fait, les limiers montréalais avaient à peine remarqué la présence de l'un des trois frères Cotroni et d'un bon ami à eux, Giuseppe Cuffaro, qui trafiquaient pourtant depuis une bonne trentaine d'années!

Vacances vénézuéliennes En 1975, la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) avait identifié Nick Rizzuto comme l'un des lieutenants de Vincenzo Cotroni, mais elle avait rayé son nom de l'organigramme dévolé en public par

FRANK COTRONI

Une légende montréalaise

De toutes les figures du crime organisé à Montréal, Frank Santo Cotroni est sans doute la plus connue. Ses nombreuses arrestations et son implication dans la boxe ont contribué à le faire connaître partout au Canada et aux États-Unis.

Père de six enfants, Frank Cotroni, 62 ans, a passé plus de dix ans derrière les barreaux de la prison de New Haven, au Connecticut, comme le leader de la faction calabraise, même s'il n'a pas l'ascendant de son frère aîné Vincenzo, qui a régné sur la mafia locale pendant presque 50 ans.

D'ailleurs, au plus fort de la guerre qui a coûté la vie aux frères Violi à la fin des années 70, la tête de Frank fut mise à prix. S'il a été épargné, c'est tout simplement que les mafiosi accordaient encore beaucoup de respect à Vincenzo Cotroni, décédé d'un cancer le 16 septembre 1984.

Cadet des six enfants de la famille, Frank Santo Cotroni est né à Montréal le 9 septembre 1930. Outre Vincenzo, il avait deux frères — aujourd'hui décédés — Giuseppe «Peppé» Cotroni, lui aussi du milieu intermédiaire, et Michel, qui a longtemps vécu en Floride.

Ses deux sœurs, Palmina, 77 ans, qui s'occupe des intérêts financiers de la famille, et Margherita, 75 ans, qui habite sur la côte est des États-Unis, sont toujours en vie.

Sauf Frank et Michel, nés à Montréal, ils sont tous arrivés au Canada en 1924 en compagnie de leur mère, Maria Rosa Miccetta, venue rejoindre leur père, Nicodemo Cotroni, qui s'était amené ici le 17 août 1919. Les enfants ont représenté de la rue Saint-Timothée, dans l'est du centre-ville.

Menuisier de son état, Nicodemo Cotrone (c'est l'appellation d'origine), comme bien d'autres immigrants italiens de l'époque, avait quitté son village natal de Mammola, dans la province de Reggio, en Calabre, pour fuir la pauvreté et l'instabilité politique de son pays.

Premiers accros À l'instar des aînés de la famille, Frank n'a pas 20 ans quand il a ses premiers démêlés avec la police. Le 12 avril 1950 plus exactement, il était condamné à sept jours de prison pour une affaire de vol. Dans les dix années qui ont suivi, il se fait prendre à de nombreuses reprises pour diverses infractions, dont une de possession d'arme qui lui vaut trois mois de géol.

Arrêté en 1974 pour trafic de cocaïne, Frank Cotroni est condamné à 15 ans de prison aux États-Unis après qu'il fut dénoncé par «Joe» Caruana, représentant de la «décina» montréalaise au Mexique. À sa libération le 15 avril 1979, on s'attend à ce qu'il prenne en main les affaires du clan calabrais, quelque peu désorganisé par l'assassinat de son père, mais elle avait rayé son nom de l'organigramme dévolé en public par

Sur les conseils de son frère, il juge préférable de ne pas se mêler de cette sanglante querelle qui se joue entre l'ex-lieutenant de son frère, Nick Rizzuto, et son dauphin désigné, Paolo Violi, arrivé à Montréal en 1963.

Frank se sert d'autre part de «contacts» qu'il s'est fait à la prison de Lewisburgh, en Pennsylvanie, auprès de membres de la Cosa Nostra américaine pour donner un nouveau clan à ses affaires. Le 30 août 1983, la police de New Haven, au Connecticut, demande son extradition pour trafic d'héroïne. Pendant les six années suivantes, il conteste vainement cette ordonnance jusqu'à la Cour suprême du Canada.

Entre-temps, Frank Cotroni est de nouveau appréhendé le 10 octobre 1986 après avoir été dénoncé dans une affaire de meurtre par l'un de ses hommes de main, Réal Simard. Au début de 1987, il écope huit ans de prison. Son fils Frank jr, en prend pour trois ans.

VITO RIZZUTO

Un pouvoir continental

Vito Rizzuto, 47 ans, de Montréal, est l'un des hommes les plus puissants de la mafia italienne en Amérique. Même s'il a eu peu d'ennuis avec la police à ce jour, son nom se profile derrière les plus grosses combines. Dans le milieu, on l'appelle compare (parrain, en italien).

De la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

De la nouvelle génération des mafiosi, Vito mène la vie d'un «jet setter»: il possède une somptueuse demeure dans le quartier Saraguay, se déplace en Jaguar, porte d'élegants vêtements de sport, voyage dans les pays chauds, fréquente les restaurants et les discos et joue au golf dans le dernier-né des clubs huppés, le Blainvillier, dans la banlieue nord de Montréal.

À la police, on le compare à John Gotti, de la famille Gambino, condamné à plus de 40 ans de prison à l'issue de trois retours successifs, à New York. «Il a le style et la seule présence en impose», a relaté le sergent Michel Amiot, de la police de la CUM, à un reporter du Financial Post Magazine.

JOS DIMAURO

Plus fort que Frank

Jos Di Mauro (au centre-droit) lors d'une nocé familiale.

Plus fort que Frank Sans tambour ni trompette, Giuseppe «Joe» Di Mauro, qui a fêté ses 51 ans le 31 mars, continue de faire son chemin dans la mafia montréalaise. L'un des hommes de confiance de feu Vincenzo Cotroni, il n'est peut-être pas le chef du clan calabrais, mais il a assurément plus d'influence que Frank Cotroni.

Dans les cercles judiciaires, on dit de lui qu'il est «l'âme» de la faction calabraise. Fidèle à Frank Cotroni, Di Mauro, qui porte le complet sombre, entretient aussi de bonnes relations avec le «grand boss», Vito Rizzuto.

Son beau-frère, Reynald Desjardins, 40 ans, est l'un des rares francophones à avoir la confiance des hauts dirigeants de la mafia montréalaise. À l'été 1991, la fille aînée de Di Mauro, Mylena, alors âgée de 25 ans, s'est mariée au fils de Frank Cotroni, Frank jr. 30 ans, condamné en même temps que son père dans une affaire de meurtre, en 1987.

Reconnu comme un «vieux loup», Jos Di Mauro agit parfois comme une sorte de médiateur entre les Siciliens et les Calabrais — ses propres hommes et organisés des rencontres — les «meets» comme on dit dans le milieu — pour parler «affaires», régler des problèmes. Cela se passe généralement dans un restaurant de la rue Sherbrooke, à son cabaret du centre-ville ou dans un buffet de Saint-Leonard.

Di Mauro fait aussi le lien avec le monde des affaires. A cause de sa longue expérience dans le domaine de la restauration et des boîtes de nuit, il connaît plein de monde influent: hommes politiques, avocats, notaires, juges, artistes, businessmen et nombre de criminels.

Il aime les... casinos Avec son frère Vincenzo, mieux connu sous le nom de «Jimmy», 77 ans, qui a été condamné à la prison à la fin des années 60 (il a été condamné à la prison à vie le 15 avril 70), Di Mauro s'intéresse particulièrement au développement immobilier. Il suit aussi de près les projets d'implantation de casinos.

Croyant sans doute s'être fait oublier, il s'est même adressé au ministère du Tourisme par le biais d'un avocat, pour signifier qu'il était

L'univers fabuleux de la réalité virtuelle

Pour un monde aux prises avec une faim d'images inassouissable



BRUNO BISSON

«Le monde virtuel est un monde à l'intérieur de l'espace-mémoire de l'ordinateur avec lequel on interagit déjà, de toute sorte de façons. Si on le définit comme ça, on interagit avec la réalité virtuelle depuis l'invention du téléphone.»

Regardez autour de vous. Allez-y! Vous n'en êtes pas conscient mais, si en ce moment vous n'êtes pas dans la jungle amazonienne, environ une bonne dizaine d'appareils et de bidules divers, parmi les centaines d'objets qui vous entourent, sont des interfaces de réalité virtuelle qui permettent d'entrer en interaction avec des mondes virtuels fermés, dix, vingt fois par jour.

Le téléphone en est un, comme l'expliquait David Morin, chargé des «dossiers spéciaux» chez Softimage, l'entreprise montréalaise qui a inventé un logiciel d'animation à trois dimensions qui fait le tour de la planète.

Le téléphone, le réveil-matin automatique à quartz aussi, et la cafetière préprogrammée, l'ordinateur qui coupe le micro à Le Bigot pour passer au bulletin d'informations, à sept heures pile le matin, le disque compact qui égrène Mozart ou Metallica — mais pas la table tournante qui joue les Rolling Stones — le truc qui déclenche le tourniquet du métro quand on y passe une carte ou un billet magnétisé, les guichets automatiques, sont tous des interfaces donnant accès à une portion minuscule de ce monde virtuel, invisible et impalpable.

Action et réaction

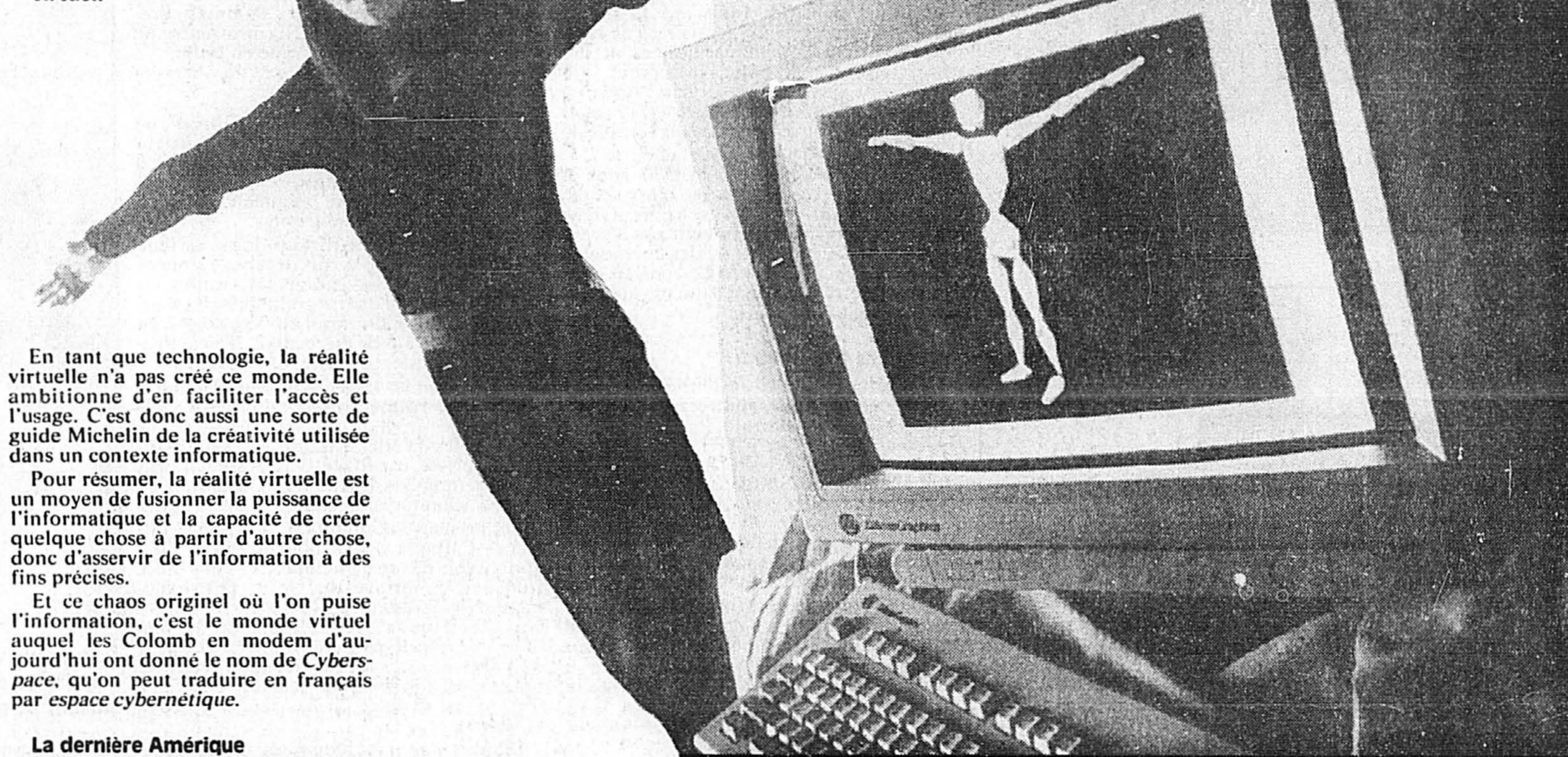
Le monde virtuel est en fait une pure abstraction, un concept voulant que toute manifestation physique de l'intelligence ou de l'activité humaine est le résultat d'un code ou d'un arrangement de «pièces» d'information, de «bits» programmés par les humains pour remplir une fonction spécifique ou pour fournir un cadre de référence.

Les arts, la musique, l'architecture, les mathématiques, mais aussi les cultures et la morale, sont des créations humaines qui originent de quelque chose de plus large mais d'informe, qui est ce fameux monde virtuel.

Essayez d'imaginer une mer de pâte à modeler transparente qui peut prendre n'importe quelle forme et qu'on pourrait sculpter à volonté, mais dont les sculptures ne seraient jamais autre chose que la partie visible de cet océan. Partant de cette définition, le monde virtuel, si nous y avions accès, serait aussi le lieu de tous les tourments, de tous les fantasmes mais aussi des plus belles réalisations humaines.

C'est donc lui qui déverrouille le tourniquet du métro parce que nous avons fait en sorte qu'il en soit ainsi. Lui ne décide de rien.

A l'aide de senseurs, le logiciel de Softimage peut reproduire le mouvement d'une personne réelle pour animer un personnage virtuel.



En tant que technologie, la réalité virtuelle n'a pas créé ce monde. Elle ambitionne d'en faciliter l'accès et l'usage. C'est donc aussi une sorte de guide Michelin de la créativité utilisée dans un contexte informatique.

Pour résumer, la réalité virtuelle est un moyen de fusionner la puissance de l'informatique et la capacité de créer quelque chose à partir d'autre chose, donc d'asservir de l'information à des fins précises.

Et ce chaos originel où l'on puise l'information, c'est le monde virtuel auquel les Colomb en modem d'aujourd'hui ont donné le nom de *Cyberspace*, qu'on peut traduire en français par *espace cybernétique*.

La dernière Amérique

Avant que Christophe Colomb n'arrive en Amérique, ce continent n'existait pas aux yeux des Européens. L'Amérique n'a pas débuté avec Colomb, elle a seulement commencé à devenir autre chose que ce qu'elle était, avant. En ce sens, la réalité virtuelle est la dernière Amérique que nous ayons, déjà peuplée d'êtres artificiels disséminés dans un «espace» abstrait, invisible mais qui nous entoure.

Et c'est exactement cela qui explique pourquoi le logiciel de la firme Softimage a connu un succès commercial météorique. Pour un parfait analphabète technologique, le logiciel de création de cette jeune compagnie montréalaise donne accès avec une facilité déconcertante à une multitude d'outils de création qui délivrent l'usager de la tyrannie de l'appareil, parce qu'il lui permet de se concentrer sur ce qu'il fait, pas sur la façon de le faire.

En tant que technologie, la réalité virtuelle n'est pas rendue là encore, estime David Morin, chargé de rédiger un rapport sur le marché de la réalité virtuelle pour orienter les concepteurs

de Softimage sur ses possibilités commerciales.

«Dans le domaine du logiciel, la technologie nécessaire pour l'utiliser doit exister d'abord et ce n'est pas le cas, pour le moment, avec la réalité virtuelle», qui nécessite, surtout pour la création, des ordinateurs d'une puissance peu commune.

Le problème: l'interface

«Mais encore là, insiste M. Morin, ce n'est pas le plus gros problème. Le problème, c'est l'interface.»

Louise Guay, fondatrice de Public Technologie Multimédia (PTM) partage l'avis de David Morin. En 1983, en préparant son doctorat (sur vidéodisque alternatif, pas banal à l'époque), elle organisa une conférence-spectacle utilisant l'interactivité de l'ordinateur pour créer en direct, et démystifier l'appareil en démontrant ses limites et possibilités, sur scène.

Depuis, ses installations multimédia ont raconté l'histoire de Glenn Gould

(on appuyait sur des notes de piano pour faire défiler les chapitres) et ont emmagasiné des centaines d'œuvres d'art de grands maîtres sur un disque numérique, un musée de poche qu'on peut consulter dans l'ordre où l'on veut.

Aujourd'hui qu'elle et ses collaborateurs préparent une sorte d'atlas universel en mouvement, dit *l'Encyclopédie numérique des changements planétaires*, elle croit encore que la technologie ne se laisse pas dompter facilement par qui n'en est pas familier.

C'est pourquoi M^{me} Guay croit que la réalité virtuelle forcera les entreprises de communications et les créateurs du virtuel, «à inventer une nouvelle syntaxe des médias», un langage commun et facile à comprendre qui reposera sur l'image. Bref, un alphabet différent.

Une faim d'images

«Nos sociétés, dit David Morin, ont une faim d'images qu'il n'est pas possi-

ble d'assouvir. On regarde un vidéo qui a coûté 500 000\$ et qui dure cinq minutes à Musique Plus, et quand on l'a vu, on veut juste voir autre chose.»

Ce qui suppose que dans les années à venir, l'accès aux mondes virtuels animés risque de provoquer une cohue parce qu'ils sont déjà là, inanimés, à attendre d'être découverts, sur une sorte de continent de pure information flottant autour de nous, pas tout à fait vierge, mais où tout reste à faire, et où l'espace doit être habité, en suivant si possible des règles, un ordre, une sorte de loi tacite.

Récemment, à l'Université McGill, l'administration a admis son impuissance à empêcher les professeurs et étudiants qui ont accès aux ordinateurs de l'institution, de se brancher sur les dizaines de messageries pornographiques, dont quelques-uns décriaient des viols collectifs, ou des relations sexuelles avec des... «mineurs virtuels». Oui, le monde virtuel est bel et bien là, et il pose déjà des problèmes.

Jouer, jouer, jouer encore

Le monde des arcades reste le plus beau champ d'application

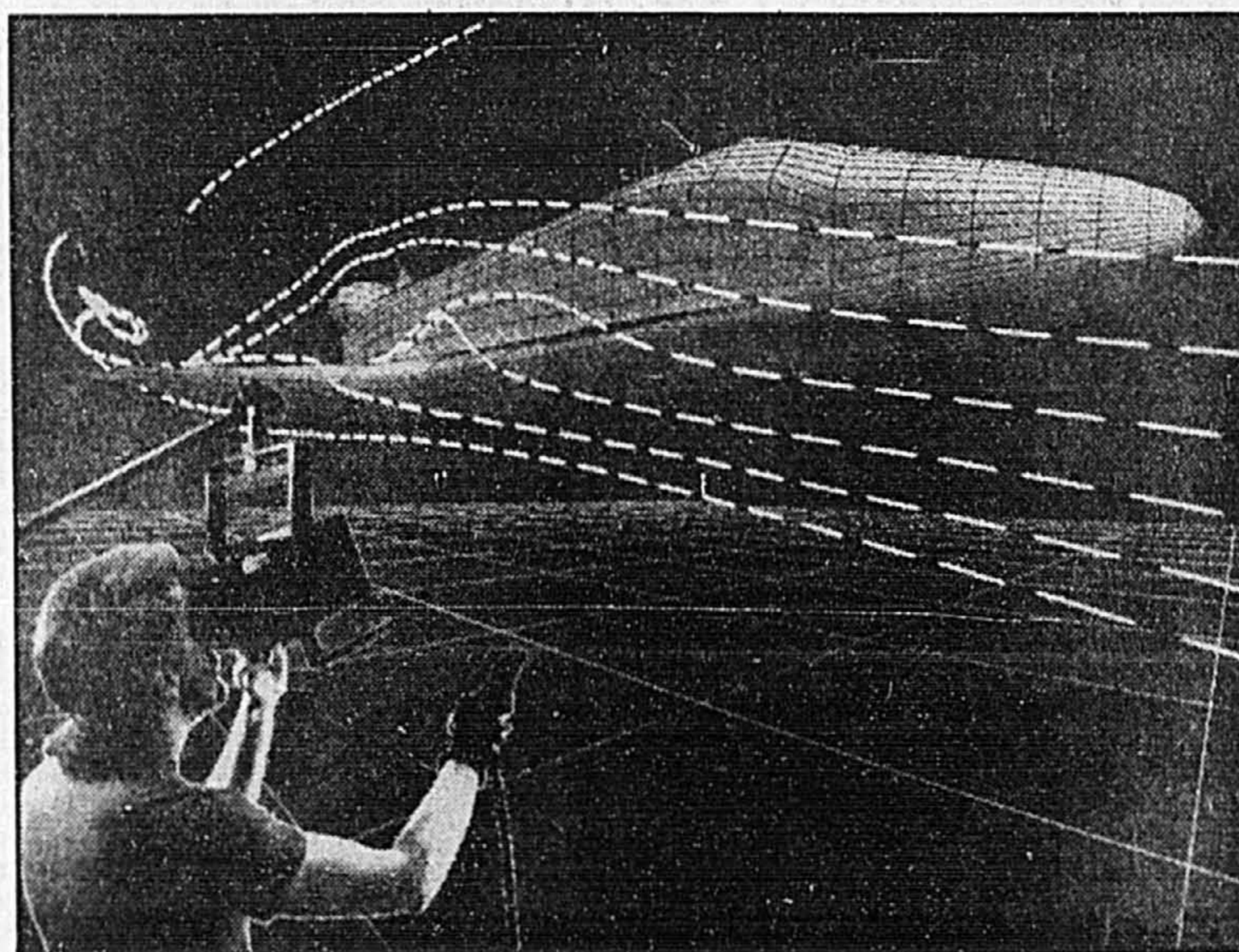
BRUNO BISSON

Le 13 octobre 1992, pendant une heure, des enfants de trois pays différents se sont rencontrés dans un espace qui n'existe pas et ce, sans qu'aucun ne quitte son pays respectif. Ce jour-là, il a fallu mobiliser 10 satellites et réseaux de communications, dans quatre coins différents du globe, pour que ces enfants d'Italie, du Canada et de la Floride puissent faire de la musique ou jouer à la balle entre eux. Sans balle, évidemment. Et sans instrument de musique.

Julie Stanfel, productrice à l'Office national du film, a mis deux ans à préparer cette téléconférence virtuelle en direct sur le thème de l'environnement, au cours de laquelle ces enfants de trois pays faisaient visiter à leurs interlocuteurs un quartier, défilant comme un film derrière eux.

«Dans cinq ans, assure-t-elle avec enthousiasme, nous devrions pouvoir distribuer un premier programme pédagogique utilisant la réalité virtuelle. Mais d'ici là, nous espérons pouvoir élever le niveau technologique pour que les enfants soient vraiment plongés dans le monde virtuel, comme si la caméra, c'était eux. Nous n'en sommes pas là, actuellement.»

Bien que produit par l'ONF, *Virtual Cities* n'est pas un projet cinématographique à proprement parler. Et, fait, curieusement, ces deux médias reposent sur le pouvoir évocateur de l'image semblent s'intégrer fort mal, si l'on fait abstraction des effets spéciaux produits par ordinateur, et du film *Lawnmower man*, qui renvoyait de cette technologie une désagréable impression de «magie noire».



La soufflerie virtuelle créée par la NASA permet de soumettre une navette spatiale artificielle à des tests d'aérodynamisme et même d'observer l'opération qui se déroule entièrement dans la mémoire d'ordinateurs de très grande puissance.

M^{me} Stanfel s'interroge d'ailleurs sur l'attitude générale du milieu du cinéma face à cette technologie, qu'elle voudrait voir débarrassée des lunettes et gants de fibre optique, nécessaires à l'immersion complète dans les mondes virtuels.

«Cela, estime-t-elle, pourrait supposer pour nous une nouvelle manière de tourner des images. Je ne sais pas comment il faudrait s'y prendre mais nous

devons trouver un moyen de dépasser le plan à deux dimensions pour créer des images fortes qui provoquent une émotion, pas seulement une sensation.»

Pour réaliser la téléconférence en direct, c'est la vidéo qui a servi de support aux images urbaines sur lesquelles les enfants se déplaçaient, dans *Virtual Cities*. Ce système d'animation a été conçu par une troupe de «geste vidéo»

de Toronto, le Vivid Group, dont les performances multimédia se déroulent sans accessoires ni décor, entre des images de synthèse numérisées avec lesquelles un acteur peut vraiment entrer en interaction, pour jongler avec des boules de lumière ou faire la musique en pinçant les cordes d'une lyre qui n'est pas là.

Si cette expérience a démontré que le vidéo et les ordinateurs peuvent être compatibles lors d'une diffusion en temps réel, elle a tout de même englouti une petite fortune en frais de diffusion, via satellite. C'est là que le bât de la réalité virtuelle blesse considérablement. Elle est extrêmement complexe à maîtriser, elle coûte très cher et le développement de ses programmes est long et fastidieux.

En fait, le seul domaine d'application de la réalité virtuelle accessible et capable de procurer l'impression d'être entouré par un monde artificiel, c'est celui des arcades et du divertissement à sensations.

Cette industrie a rapidement saisi le potentiel commercial des voyages dans les mondes virtuels. Même si chacune des composantes nécessaires à une expérience d'immersion et d'interaction dans un environnement artificiel existent depuis la fin des années 60, la mise au point des casques munis de petits moniteurs de télévision mimant de façon acceptable l'effet de la vision stéréoscopique ne s'est matérialisée qu'au milieu des années 80, en raison toujours des coûts prohibitifs des équipements mis au point par la NASA et quelques laboratoires privés subventionnés par les militaires.

Pour Noël 93, le géant japonais Sega devrait lancer un premier casque intégrant des principes de réalité virtuelle

dans la vidéo du jeu. Aux États-Unis, la compagnie britannique W Industries Ltd a pour sa part réussi une percée remarquable sur le marché des arcades avec *Dactyl Nightmare*, un jeu où le joueur, plongé dans un paysage de synthèse, doit abattre des pterodactyles hostiles.

Tout cela ne fait pas très sérieux mais le milieu scientifique ne s'en plaint pas. Ingénieur au département de génie bio-médical de l'Université McGill, le Dr John Hollerbach affirme même que si les entreprises spécialisées dans le divertissement réussissent à ouvrir un premier marché à la réalité virtuelle, l'ensemble de la communauté scientifique pourrait en bénéficier.

«Cette industrie va générer des retombées importantes, assure-t-il, car les grandes firmes comme Sony ou Nintendo disposent de moyens que les chercheurs n'ont pas. C'est peut-être grâce à elle que nous pourrions disposer de petits moniteurs vidéo à très haute résolution pour un coût abordable.»

Chez Softimage, une entreprise montréalaise qui distribue déjà un logiciel permettant d'animer un personnage virtuel en copiant directement les mouvements d'une personne réelle, on s'interroge malgré tout sur la viabilité immédiate de cette technologie.

«Tout ce qu'on peut en dire, précise David Morin, chargé des projets spéciaux pour l'entreprise, c'est que si la technologie est prête et que nous trouvons des clients prêts à en payer le prix, nous sommes en mesure de programmer les meilleurs environnements artificiels qui soient.»

«Nous n'agissons pas de façon prématurée. Nous serons là quand ce sera prêt.»

Plus



Les partisans du parti royaliste FUNCINPEC au Cambodge parodent dans la capitale Phnom Penh, où la sécurité est meilleure que dans le reste du pays. PHOTO REUTERS



Malgré l'omniprésence des Casques bleus au Cambodge, la mission de l'ONU, qui a déjà coûté deux milliards \$, n'a pas réussi à faire respecter les Accords de paix de Paris. PHOTO REUTERS

Deux milliards \$ jetés à l'eau

La mission de l'ONU au Cambodge n'a pas fait respecter les Accords de Paris



GILLES TOUPIN

Lorsque le Canada a apposé sa signature, le 23 octobre 1991, avec plusieurs autres pays et les quatre factions cambodgiennes, sur le document des Accords de Paris pour le Cambodge, l'on croyait que la partie était gagnée pour le peuple khmer et qu'enfin la paix allait appliquer un baume sur le cauchemar de près de 20 ans de guerre.

C'était compter la sans les arrières-pensées non seulement de certains protagonistes du conflit mais de la « communauté internationale » qui avaient pour le Cambodge, on le voit bien aujourd'hui, des « projets » qui ne coïncidaient pas nécessairement avec ceux de la grande majorité des Cambodgiens.

L'idée d'un Cambodge souverain, indépendant et démocratique était certes contenue dans les Accords de Paris. Mais encore fallait-il s'acharner à faire respecter à la lettre toutes les clauses de cet accord pour en réaliser les objectifs.

Deux ans plus tard, force est de constater que l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) a mené l'opération avec parcimonie, ajustant en quelque sorte l'esprit de l'accord à des impératifs qui ont bien peu tenu compte des aspirations légitimes des Cambodgiens.

Aujourd'hui, un mois avant des élections qui s'annoncent catastrophiques, la mission de l'ONU et son chef, le Japonais Yasushi Akashi, s'entêtent à maintenir le calendrier électoral en dépit de leur échec à créer au Cambodge un environnement politique neutre et véritablement démocratique.

Les explications

La raison de cet échec de l'APRONUC tient au refus entêté de M. Akashi de prendre au sérieux trois exigences fondamentales de l'Accord de Paris, exigences répétées avec insistance par les trois factions de la résistance opposées au régime communiste toujours en place à Phnom Penh:

1. le retrait des soldats vietnamiens

présents dans les rangs de l'armée de Phnom Penh et des nationaux habitant au Cambodge (au moins deux millions selon la presse occidentale);

2. le retrait du droit de vote aux nationaux originaires du Vietnam qui sont en fait des colons venus avec l'invasion de 1979 et

3. le transfert des pouvoirs au Conseil national suprême (CNS), seul organe légitime et seule source d'autorité (ce qui implique donc le démantèlement du gouvernement pro-vietnamien non reconnu de Phnom Penh).

Le Parti du Kampuchéa démocratique (PKD, Khmers rouges), se faisant un phare et un drapeau du nationalisme khmer, s'est systématiquement heurté au refus de l'APRONUC, depuis le début de la pacification, à satisfaire ces exigences fondamentales de l'Accord de Paris. Misant sur l'image internationale de « mal aimés » des Khmers rouges, l'APRONUC et le régime de Hun Sen ont bafoqué et minimisé le sérieux des revendications du PKD au point de pousser certains de ses partisans dans l'ultime retranchement de la violence armée.

Résultat? Le PKD a dû quitter Phnom Penh cette semaine en raison de l'insécurité croissante qui menace ses représentants et qui est le fait de la campagne d'intimidation orchestrée par le régime communiste et pro-vietnamien du premier ministre Hun Sen, lui-même un ancien Khmer rouge.

La terreur d'État

Les autres factions de la résistance membres du CNS, le Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) de M. Son Sann et le Front national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC) dirigé par le fils du prince Sihanouk, Norodom Ranariddh, ont depuis le début appuyé le point de vue du PKD, le plus souvent avec une certaine timidité qui s'explique par la terreur exercée par le régime en place contre eux.

Victimes d'attentats contre leurs bureaux et d'assassinats de leurs travailleurs politiques, le FNLPK et le FUNCINPEC ont eu jusqu'à présent toutes les misères du monde à résister aux assauts féroces d'un système étatique à parti unique pour qui la simple existence de formations rivales fait naturellement horreur et qui n'a pas abandonné ses habitudes totalitaires.

Le prince Sihanouk lui-même, président du CNS, est sorti de ses gonds en décembre dernier pour dénoncer avec exaspération l'accaparement de territoires cambodgiens par le Vietnam, l'afflux continu de Vietnamiens au Cambodge et le terrorisme pratiqué par le régime de Hun Sen contre les partis anti-vietnamiens. Il a mis en cause les grandes puissances dans le pillage des ressources du Cambodge et il a accusé l'APRONUC de fermer l'oeil sur ces violations des Accords de Paris et même de s'en faire le complice.

L'ancien premier ministre Son Sann s'est aussi joint à la voix du prince Sihanouk pour dénoncer à son tour le danger terrible que faisait courir à la survie même du Cambodge le laxisme de l'APRONUC dans l'application des accords de paix.

L'indifférence

Pourquoi une telle indifférence devant les revendications de trois des quatre partis signataires de l'Accord

de Paris? Pourquoi ces haussements d'épaules de la « communauté internationale » devant les demandes légitimes des premiers concernés par la paix au Cambodge, c'est-à-dire les Cambodgiens eux-mêmes? Pourquoi cette insistance à imposer aux Cambodgiens un processus électoral dont l'ultime conséquence sera de livrer pieds et poings liés le Cambodge aux Vietnamiens?

Il est clair que les grandes puissances comme la France, le Japon et, dans une moindre mesure, les États-Unis ont choisi dans les chambardements du « nouvel ordre mondial » de jouer la carte vietnamienne. La normalisation avec le Vietnam — et avec son marché potentiel de 70 millions d'habitants sans oublier sa main d'oeuvre la meilleure marché au monde — est à la mode. La disparition de l'Empire soviétique a fait de la Chine le nouvel ennemi à abattre et il est de bon ton en Occident maintenant de jouer cette carte vietnamienne contre Pékin et contre ses protégés cambodgiens. Dans le contexte, l'importance du Cambod-

ge et de ses huit millions d'habitants est minime et le sacrifice de ce pays pose peu lourd au royaume de la bonne conscience internationale.

L'ONU mise en cause

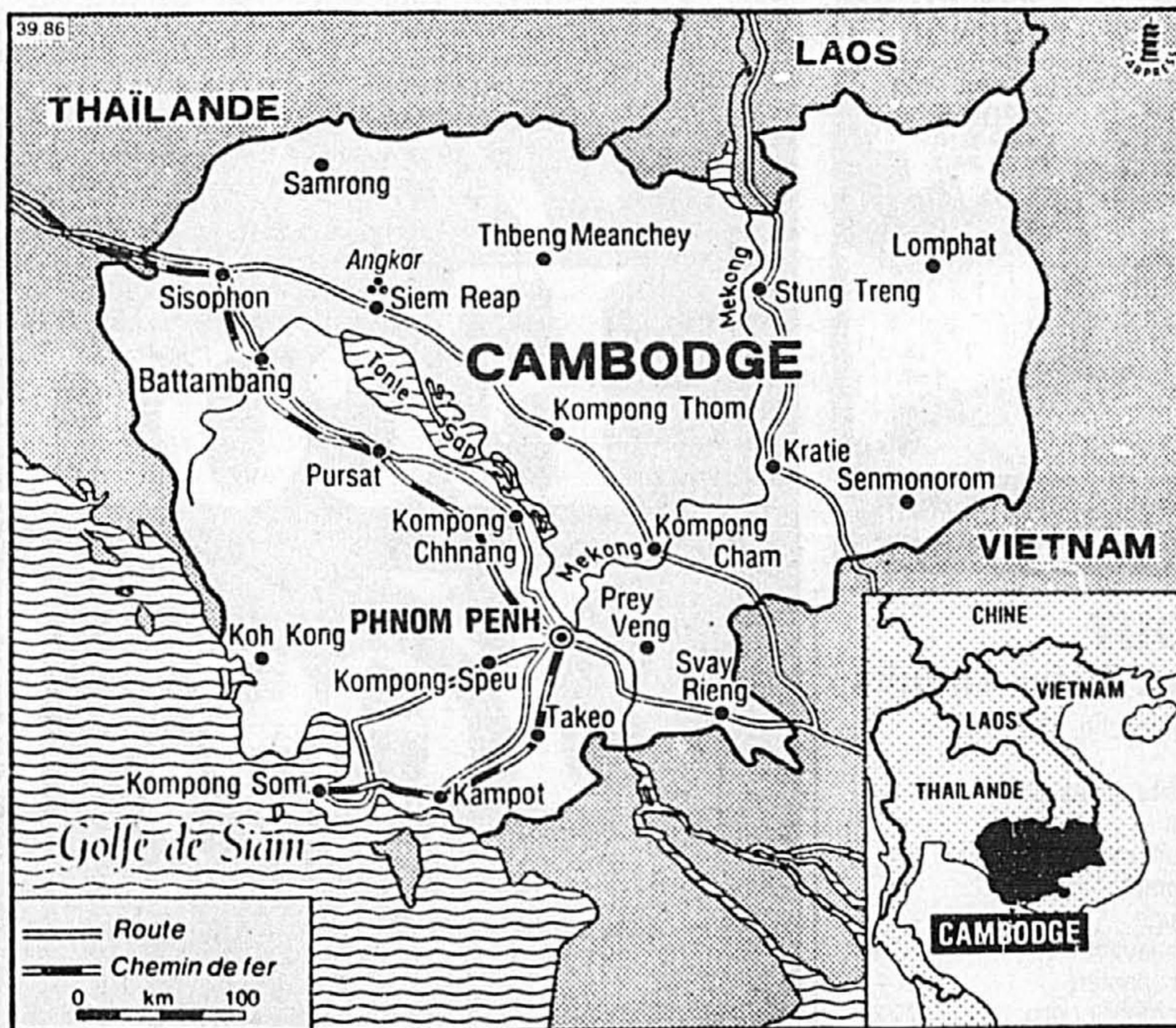
Ainsi, la détermination de l'ONU à fermer les yeux sur l'emprise vietnamienne au Cambodge n'est pas le fait de sa candeur ou de son ignorance. Le rapport de trois enquêtes non publiées faites au Cambodge ces derniers mois par l'APRONUC elle-même, et dont *La Presse* a obtenu copies, est on ne peut plus accablant pour la mission de l'ONU et le régime pro-vietnamien. On y constate que la population n'approuve pas le travail de l'APRONUC sur le terrain, qu'elle accuse cette dernière de faire le jeu du régime communiste en ne réglant pas le problème de la présence vietnamienne sur le territoire national.

Aujourd'hui, si l'on en croit les conclusions de ces enquêtes de l'APRONUC, les Cambodgiens ne croient plus à des élections justes.

Le régime continue de terroriser ses opposants, faisant encore cette semaine deux victimes, l'une à Kohkong et l'autre dans la province du Kompong Cham, chez les travailleurs politiques du FUNCINPEC. Les futurs électeurs, peu politisés et peu instruits, sont ouvertement menacés de représailles s'ils ne votent pas pour le PPC (le Parti du peuple cambodgien, au pouvoir). Des ressortissants vietnamiens sont massacrés par des éléments khmers rouges fanatiques incontrôlables et la plupart des volontaires de l'ONU postés dans les zones éloignées et chargés de préparer les élections sont rentrés à Phnom Penh en raison de l'insécurité générale. L'APRONUC songe à réduire le nombre de bureaux de scrutin au profit de bureaux volants mais elle n'a pas le personnel suffisant pour remplacer les travailleurs électoraux par des militaires. Sans compter la saisie des cartes électorales par les soldats du régime qui auront ainsi toute latitude pour trafiquer le vote.

De plus, selon des sources de l'opposition, il est plus que probable qu'à l'instar du PKD, le FNLPK et le FUNCINPEC se retirent du processus électoral d'ici la tenue du scrutin.

Quand bien même les élections auraient lieu au Cambodge, la pacification et la démocratisation du pays resteraient encore à faire.



NOUVEAU!
CHEZ
GERMAIN LARIVIÈRE
de
STE-ROSALIE
LA GAMME COMPLETE DES
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

KitchenAid

NE PAYEZ QU'EN
OCTOBRE 1993
SEULEMENT
25% D'ACOMPTE APRÈS ACCEPTATION DU CRÉDIT

QUALITÉ QUÉBEC
MONTMORENCY

REMISE 100\$ JUSQU'À DU FABRICANT

KitchenAid CUISINIÈRES

- Design avant-gardiste et style encastré
- Four thermique / convection ou four uniquement thermique
- Pratiques commandes électroniques de four
- Intérieur de four garanti pour 10 ans

REMISE 100\$ JUSQU'À DU FABRICANT

KitchenAid RÉFRIGÉRATEURS

- Bacs à légumes et à viande Rolletrac*
- Bacs à légumes et à viande Clearvue*
- Commandes séparées de température pour réfrigérateur et compartiment congélateur
- Garantie 10 ans sur système scellé

REMISE JUSQU'À 50\$ DU FABRICANT

KitchenAid

LAVE-VAISSELLE

- Utilisent 25% moins d'eau chaude
- Aucun prérinçage
- Paniers inférieur et supérieur utilisables à 100%
- Garantie complète 25 ans sur cuve et intérieur de porte en porcelaine Tridura*

GERMAIN LARIVIÈRE

OUVERT LE DIMANCHE DE 10 h à 17 h
4060, boul. Laurier
Sainte-Rosalie
Montréal: 866-8691
Extérieur de Montréal: 1-800-363-1336
1970 Ltée

La culture de la marijuana à domicile: une activité discrète mais lucrative

AFP
WASHINGTON

Plus d'un million d'Américains pratiquent la culture à domicile de marijuana, un 'plaisir vert' parfois fort lucratif qui prend de plus en plus d'ampleur, selon le service fédéral de lutte contre les stupéfiants.

Rien qu'en 1992, 3849 'cultures intérieures' de marijuana, représentant près de 350 000 plants, ont été démantelées par l'Agence américaine de lutte contre la drogue (DEA). Un chiffre en hausse constante depuis 1986, date à laquelle seul un millier de cas avaient été enregistrés aux États-Unis.

Ces chiffres officiels ne constituent toutefois que la partie visible de l'iceberg, selon les experts. Ed Rosenthal, auteur du livre 'Closet Cultivator' (Planteur en chambre), évalue le nombre de ces plantations à entre 500 000 et un million, alors que l'Organisation nationale pour la réforme de la loi sur la marijuana (NORML) situe le chiffre entre un et deux millions.

Pour la NORML, qui milite pour la légalisation de cette drogue douce qu'elle considère comme 'inoffensive' tant pour l'utilisateur que pour la société, l'intérêt croissant pour ce type de cultures s'explique par le 'zèle' dont fait montre la DEA dans la lutte contre les champs extérieurs et contre l'importation de cette herbe, notamment du Mexique voisin.

Le nombre d'Américains ayant fumé au moins une fois cette her-

be s'élève à 50 millions, dont 30 de consommateurs réguliers, selon la NORML.

Si beaucoup font pousser la marijuana dans leur grenier ou leur cave pour du profit, d'autres, plus nombreux, 'n'exploitent' qu'un nombre limité de plants, destinés à leur consommation personnelle.

Tel ce professeur de psychologie du New Jersey, arrêté récemment par la police, qui préférerait avoir ses pots de marijuana dans son grenier plutôt que de devoir s'adresser à des 'dealers' (revendeurs). Ou ce contrôleur autoroutier de l'Iowa qui expliquait au juge que les plants soignés dans sa cave n'étaient destinés qu'à son propre usage et à celui de quelques amis.

Mais la DEA a aussi fait d'étonnantes trouvailles, comme cette serre intérieure, contenant 73 plants de bonne taille et équipée de systèmes d'irrigation et de chauffage sophistiqués, découverte dans une maison de Dale City (Virginie). Sa valeur marchande est estimée à quelque 146 000 dollars.

Un plant adulte peut donner jusqu'à deux kilos de drogue pure et le prix au détail peut atteindre 9 000 dollars les 500 grammes.

Selon des experts, la culture intérieure donne parfois des résultats surprenants. À l'aide de lampes haute intensité et d'un arrosage bien réglé, certains ont réussi à obtenir des plants plus robustes avec une teneur en THC (Delta-Tetrahydrocannabinol — substance chimique psychoactive de l'herbe) dix fois supérieure à la normale.

Deux hommes accusés du meurtre d'une touriste allemande à Miami

AFP
MIAMI

Deux hommes ont été formellement inculpés vendredi à Miami (Floride) du meurtre d'une touriste allemande, dévalisée, poignardée et renversée par la voiture de ses agresseurs le 2 avril à proximité de l'aéroport de cette ville.

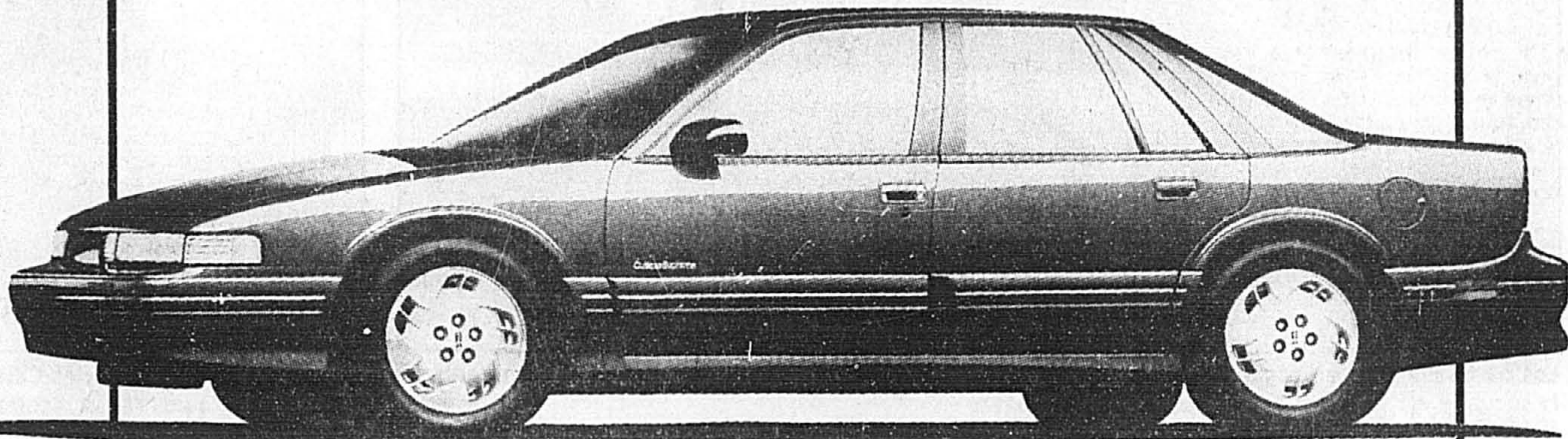
Leroy Rogers, 23 ans, et Aubrey Williams, 18 ans, sont restés muets lorsque le juge Arthur Maginnis leur a demandé s'ils plaident coupables ou non coupables. Le magistrat a finalement

fait porter au procès-verbal que les deux inculpés plaident non coupables du meurtre de Barbara Meller Jensen, une Allemande âgée d'une trentaine d'années.

S'ils sont reconnus coupables, les deux meurtriers présumés risquent la peine de mort. Les deux hommes avaient été interpellés pour vol aggravé moins de 24 heures après le meurtre de Mme Jensen, perpétré sous les yeux de sa mère et de ses deux enfants. Ce n'est que par la suite que les policiers ont fait le rapprochement devant mener à l'inculpation de vendredi.

OLDSMOBILE CUTLASS SUPREME

IL FAUT LOUER LE TRAVAIL DE NOS INGÉNIEURS



359\$ PAR MOIS* POUR 36 MOIS

Louez dès maintenant une Cutlass Supreme SL 1993 et appréciez tout le soin que nos ingénieurs ont apporté à sa conception.

- Moteur V6 3,1 L de 140 chevaux à injection multipoint
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Climatiseur
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Freins à disque assistés aux quatre roues
- Groupe d'équipement sport avec phares antibrouillard
- Roues 16" en aluminium
- Commande de déverrouillage des portes à distance
- Garantie GM TOTALSM de 3 ans/60 000 km* sans franchise

Assistance
ROUTIÈRE

VOS CONCESSIONNAIRES
CHEVROLET
Geo
Oldsmobile
PARTICIPANTS

*Prix basé sur un bail de 36 mois, avec un versement initial de 2 400 \$ (ou échange équivalent), incluant tous les rabais du manufacturier après les taxes. Premier versement et dépôt de garantie de 425 \$ remboursable requis. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 c par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, ne s'appliquant qu'aux modèles neufs 1993 en stock. **Selon la première éventualité. L'Assistance routière Oldsmobile est offerte sur les modèles Oldsmobile 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

VIVEZ UNE AVENTURE.

JOUÉZ AU «PAINTBALL»

- Jouez le jour ou le soir;
- Équipement fourni;
- 70 balles de peinture;
- Poulet frit inclus au dîner;
- Pistoles à air constant disponibles;
- Jeu de labyrinthe;
- Jeu de forteresse;
- Village style vietnamien;
- 8 terrains en forêt;
- Pour les 18 ans et plus.

DERNIÈRE CHANCE! TOURNOI
Équipe de 5 joueurs
LE 25 AVRIL 1993
2 200 \$ EN ARGENT ET EN PRIX

La Conquête du drapeau
NEW GLASGOW (Québec)

Équipement de «Paintball» à vendre

A TRENTE MINUTES DE MONTREAL
RENSEIGNEMENTS: Montréal et Rive-Nord: (514) 476-0969
ou appelez, sans frais, le 1 800 561-1238

ON COUVRE TOUT

Vyniles Spécialisés Plastiques et Tissus Enduits

- Bâches
- Bateaux: fenestrations, rembourrage, recouvrement de sol et housses
- Cuirettes
- Imitations peaux d'animaux
- Matériel de rembourrage intérieur et extérieur
- Mylar, motifs et couleurs assortis
- Nylon enduit
- Papier auto collant
- Piqué pour enfants
- Polyuréthane, pour vêtement
- Revêtements pour hôpitaux
- Revêtements de murs
- Rideaux de douche, et doublures
- Suédine
- Tissus enduits, toiles cirées
- Toile de filet
- Vynyle à motif marbré ou granite
- Vynyle décoratif
- Vynyle ignifuge
- Vynyle pour auvent
- Vynyle pour bannière
- Vynyle pour mobilier de jardin
- Vynyle pour nappes
- Vynyle transparent, translucide, teinté, ultra violet, ignifuge
- Vynyle verni 50 couleurs...

Les Tissus Plastifiés Ltée

205, ave Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2T 1P4
Tél.: (514) 849-2422 Télécopie (514) 843-4147

Dan Howard's MATERNITE

"factory outlet"

SOLDE FÊTE DES MÈRES

Fêtez

la future maman...

Économisez 30% - 50% sur les vêtements de maternité.

Valable jusqu'au 30 avril.

OFFRE SPÉCIALE FÊTE DES MÈRES. Jeans denim lavé sur pierre, 100% coton, seulement 29\$

LAVAL 973-2772

2800, boul. Daniel-Johnson

POINTE-CLAIRE 695-4144

Complexe Pointe-Claire

6321, Transcanadienne, local 133

Lundi, mardi, mercredi 10 h - 18 h

jeudi et vendredi 10 h - 21 h; samedi 9 h 30 - 17 h

Économisez en toutes lettres et dans toutes les langues! Air Canada vous invite à bénéficier de tarifs des plus avantageux à destination de l'Angleterre, de la France et autres pays européens. Non seulement vous économiserez, mais vous profiterez de vols sans escale des plus pratiques. D'ailleurs, Air Canada offre plus de vols du Canada pour plus de villes européennes et ce, à longueur d'année. Cette supériorité de l'horaire à destination de l'Europe est une autre raison — en plus de la grande fiabilité — pour laquelle plus de Canadiens choisissent Air Canada.

LONDRES du 15 mai au 31 octobre	à partir de	588\$
PARIS du 15 mai au 31 octobre	à partir de	598\$
*MADRID du 15 mai au 31 mai	à partir de	639\$
LYON du 15 mai au 31 octobre	à partir de	648\$
FRANCFORT du 15 mai au 30 octobre	à partir de	678\$
DÜSSELDORF du 15 mai au 30 octobre	à partir de	678\$
BERLIN du 15 mai au 30 octobre	à partir de	708\$
ZURICH du 15 mai au 31 octobre	à partir de	718\$
VIENNE du 15 mai au 31 octobre	à partir de	738\$
NICE du 15 mai au 31 octobre	à partir de	748\$



Air Canada